

12

RRN  
bulletin

Tous les documents du Réseau sont publiés en français et en anglais.

## Dans ce numéro...

## Articles ..... 1

- ◆ *Le cri des ex-enfants soldats du Libéria* ..... 1
- ◆ *Le suivi des droits des enfants dans la Fédération de Bosnie Herzégovine* ..... 4
- ◆ *Intégrer les droits de l'homme à tous les aspects des travaux de terrain* ..... 5

## Actualités ..... 11

- ◆ *La situation financière précaire de l'ONU* ..... 11
- ◆ *Des normes internationales pour les personnes déplacées* ..... 12
- ◆ *Pour un Ombudsman chargé d'assistance humanitaire ?* 14
- ◆ *Le nouveau CIAB* ..... 15
- ◆ *Repères, bâtons ou carottes?* ..... 16
- ◆ *Réseau ouest-africain de construction de la paix* ..... 17

## Nouvelles Régionales..... 18

- ◆ *La Birmanie* ..... 18
- ◆ *Le Burundi* ..... 20
- ◆ *Le Guatemala* ..... 21
- ◆ *La Guinée Bissau* ..... 27

## Le cri des ex-enfants soldats du Libéria

## “Qu'on m'appelle par mon vrai nom” – A la recherche de leur identité perdue

par Sam Gbaydee Doe, Réseau ouest-africain de construction de la paix

Trois mois après la guerre civile au Libéria, le Commandant “Dirty Ways” [Sale Cochon] a, un beau matin, supplié ses voisins de l'appeler par son vrai nom. “Je suis venu vous dire de ne plus m'appeler “Commandant Dirty Ways”. Appelez-moi par mon vrai nom. Je suis Junior Sawyer.” Depuis la fin de la guerre civile, les injures constituent une source majeure de conflits violents parmi les jeunes du Libéria. Le cas précis qui saute à l'esprit a eu lieu dans une école secondaire située dans un comté rural du Libéria. Un ex-enfant soldat a amené un pistolet à l'école pour “tuer un ami qui refusait d'écouter ma mise en garde quand je lui ai dit d'arrêter de m'appeler “fou”. Pendant les sept années qu'a duré la guerre civile, Dorwee s'est fièrement déplacé au sein de sa communauté sous le nom de “Général fou”. Une année après la guerre civile, il prend un pistolet pour tuer un tiers qui l'avait appelé par ce nom de guerre.

Afin de transformer des enfants et d'en faire des monstres, les seigneurs de la guerre libériens ont mis au point plusieurs stratégies visant à détruire l'identité d'origine des enfants qu'ils avaient enrôlés dans leurs forces de combat. Au cours des six années que j'ai consacrées à travailler avec les enfants soldats du Libéria, je n'ai jamais rencontré un seul de ces enfants qui employait son nom de famille – ou son prénom – dans la guerre civile. Quelle est la raison pour laquelle les seigneurs de la guerre ont fait de la re-création d'une identité la stratégie la plus importante dans le cadre de leurs exercices de conscription ? Quelles sont les conséquences sociales de leurs actions sur le Libéria de l'après guerre ?

L'un des aspects les plus retors de la guerre civile libérienne a été la création de toute pièce d'images ennemies afin de bourrer le crâne des jeunes pour les inciter à se battre. Un enfant soldat

Stages de formation .. 29  
Conférences ..... 31

Publications ..... 37

avec lequel j'ai parlé a déclaré, "Je connais mes ennemis. Ils viennent de l'autre tribu. Je les ai entendu parler dans leur langue ethnique lorsqu'ils semaient la terreur parmi la population de mon village. Je les hais".

Les recherches que j'ai effectuées au Libéria m'ont amené à découvrir que, maintes fois, les chefs de guérilleros d'une même faction, pour s'attirer la loyauté des enfants, mettaient au point des stratégies qui, en fin de compte, les présentaient comme étant les sauveurs des membres de la communauté qui avaient été persécutés. Un ancien général m'a révélé ceci : "Lorsque nous ciblons un village aux fins de recrutement, nous divisons notre équipe en deux groupes. Le premier groupe se voit confier pour mission de tuer surtout les personnes âgées et les bébés, de violer les filles et de brûler le village sous le couvert d'une autre faction." Ils avaient reçu l'ordre d'employer la langue prédominante que parlait ce groupe alors qu'ils mutilaient et tuaient les villageois. "Pendant que le massacre est en cours d'exécution," a-t-il indiqué, "notre seconde équipe entre en scène et se comporte en sauveur de la population. Lorsque la première équipe est chassée, nous assurons aux villageois que nous les protégerons et qu'ils devraient se joindre à nous pour détruire l'ennemi." Maints jeunes ont rejoint de leur plein gré les rangs des forces combattantes afin de venger la mort de leurs parents et amis.

Cette stratégie a produit plusieurs résultats qui ont favorisé les intérêts des factions rebelles. En premier lieu, elle inculquait une haine profonde et fervente chez les victimes. En second lieu, les jeunes se sentaient obligés de chercher à se venger afin de restituer la "dignité perdue de leur peuple". Enfin, le chef de faction est perçu comme étant un sauveur. En 1993, pendant l'une des tournées que nous avons effectuées dans le Libéria rural pour organiser un atelier de consolidation de la paix, nous avons vu un panneau d'affichage sur lequel figurait le portrait de l'un des chefs de factions du Libéria. En dessous de l'image se trouvaient ces mots : "Voici notre messie". La stimulation qu'incite ce profond sens de spiritualité ne fait que renforcer encore davantage la confiance des victimes en leur "sauveur" et leur loyauté

---

*Je suis venu vous dire de  
ne plus m'appeler  
"Commandant Dirty  
Ways"*

---



---

*Tous les grands, les très  
grands mêmes, avaient peur  
de moi. J'étais le  
commandant de mon village*

---

envers celui-ci. Ne se contentant pas d'être considéré comme un sauveur, celui-ci devient également leur nouveau créateur. L'attaque même rappelle aux victimes l'étendue de leur vulnérabilité ; en conséquence, elles remettent en doute (ou même abandonnent) leur sentiment de sécurité et d'individualité qui les définissait et qui définissait leurs rapports entre elles avant l'attaque. Lorsque les victimes abandonnent le sentiment de soi et de sécurité qu'elles avaient à l'origine, elles s'approprient et intériorisent le nouveau soi et la nouvelle sécurité que leur offre le "sauveur".

Les seigneurs de la guerre terminaient leur formation et leurs orientations en assignant de nouveaux noms aux convertis. A l'instar des missionnaires chrétiens occidentaux qui, en Afrique, insistaient pour que le nouveau baptisé change de nom après la cérémonie, les chefs de factions insistaient pour que les enfants changent de nom après de sauvages rites d'initiation, remplaçant couramment le propre nom de ces enfants par "Buck Naked" [Mâle nu], "Human Eater" [Mangeur d'hommes], "Dirty Ways" [Sale cochon], "Rambo", "Chuck Norris", "General Crazy" [Général fou]. Pourquoi les seigneurs de la guerre attachaient-ils tant d'importance à donner de nouveaux noms aux enfants ?

Quel est le sens d'un nom dans la société libérienne ? Comment ceci nous aide-t-il à comprendre la crise d'identité qui ronge les ex-combattants et les autres enfants libériens de l'après guerre ?

Avoir un sentiment d'identité signifie être capable de se voir en tant qu'individu doté de certains traits de caractère. Un individu dont les qualités importantes existaient autrefois et se maintiendront à l'avenir. Un individu qui est capable de se considérer comme occupant une certaine place dans la société. Dans le contexte libérien, le mécanisme social unique le plus important grâce auquel la propre individualité de chacun s'établit est le rite de l'assignation d'un nom. Les quatre principales ethnies du Libéria (à savoir les Mels, les Mandes, les Kwas, et les Afro-américains) ont tous des rites différents pour l'assignation d'un nom mais ils ont tous des bases traditionnelles, spirituelles et philosophiques communes pour ces cérémonies. Les

Libériens sont convaincus que les comportements et les traits de caractère de chaque être humain sont conditionnés par son nom.

A ma naissance, par exemple, mes parents m'ont donné le nom de mon grand-père décédé. Je me souviens très bien, alors que j'étais enfant, grandissant dans un village comptant six huttes, dans le Sud-Est du Libéria, combien les villageois avaient des idées pré-conçues quant au comportement que devrait avoir "un Gbaydee". "Tu es un Gbaydee. Lorsque Gbaydee était ici avec nous, il était généreux, jovial et d'une grande sagesse. Pourquoi est-tu tout le contraire ?" Les villageois me ressassaient cette question et m'en martelaient les oreilles à chaque occasion, tant et si bien qu'à la réflexion, je me rends compte que mon comportement et l'idée que je me fais de moi-même ont été, en grande partie, conditionnés par eux.

Il est possible de tirer deux enseignements de cette expérience. En premier lieu, un individu, au Libéria, ne peut exercer aucune autorité sur le nom qui lui sera attribué et, en second lieu, lorsque son nom lui est donné, sa propre connaissance de soi est influencée par ce que l'on attend de lui et par les préconditions que lui impose son environnement social. C'est cette pratique sociale fondamentale que les seigneurs de la guerre ont exploité pendant la guerre civile. L'on attendait d'un enfant que l'on avait nommé "Dirty Ways" qu'il soit méchant dans ses rapports avec les civils ou avec ses "ennemis". Un "Rambo" devait être aussi courageux et aventureux que le Sylvester Stallone d'Hollywood.

Au Libéria, les seigneurs de la guerre ne se sont pas contentés de donner d'autres noms aux enfants ; pire, ils se sont évertués à détruire toute relation antérieure qui définissait les enfants. Ils envoyaient les enfants dans leurs propres villages et parmi leurs proches pour tuer, se livrer au pillage et tout détruire. "Nous arrivions de nuit. Je connaissais certains d'entre les villageois. Eux aussi me connaissaient, mais j'étais une personne différente alors. Une fois que j'ai avalé mon comprimé, je peux faire n'importe quoi à n'importe qui. Tous les grands, les très grands mêmes, avaient peur de moi. J'étais le commandant de mon village", m'a déclaré un ex-enfant soldat. Lorsque les chefs de rebelles accomplissent ce rite, ils retirent à l'enfant ses amis de sa communauté et ses proches qui étaient ses points de référence et qui lui donnaient sa conception du monde.

Ils la remplacent par une nouvelle communauté caractérisée par des tueries, le pillage et la commission d'actes de vandalisme. Pendant sept années, telle est la communauté à laquelle ils ont appartenu. Pendant sept années, ils étaient les personnes importantes de leurs communautés. C'est à l'aide du fusil que leur besoin humain élémentaire d'être reconnu était exigé des gens de leurs communautés.

Le 19 juillet 1998, après les élections générales qui ont mis un terme à la guerre civile au Libéria, les factions militaires ont été démantelées et il a été demandé aux enfants qui n'avaient pas eu la chance d'être absorbés dans les nouveaux types de forces de sécurité de retourner dans leur famille, dans leurs villages, dans leurs villes et cités que, dans certains cas, ils avaient eux-mêmes détruits pendant la guerre civile. Or l'identité à laquelle ils s'étaient accrochés pendant sept années n'existe plus et il semblerait qu'il ne leur soit pas facile de se rappeler qu'elles étaient les identités qui étaient les leurs avant la guerre civile pour pouvoir les reprendre. Il y a, à l'heure actuelle, au moins une trentaine de milliers d'enfants sans nom et sans visage qui errent dans les rues de Monrovia. Ils sont dépourvus de toute identité et sont contraints de se poser la question fondamentale de savoir "qui suis-je ?".

Une chose est certaine, cependant, c'est que cette génération de "Dirty Ways", "Human Eaters", "No Nonsense", etc... ne va pas tout simplement disparaître de la scène. Elle va s'affirmer dans la société grâce au pillage, au vol à main armée, à la prostitution et à bien d'autres crimes. Ces jeunes constituent le vivier d'une insurrection armée potentielle. Et, ce qui est pire encore, ils sont la preuve vivante de la cruauté des adultes envers les enfants.◆

Le Centre des droits de l'Homme de l'Université de l'Essex et le Centre juridique pour les Enfants, une ONG indépendante, ont récemment mis sur pied une Unité intitulée "Les Enfants et le Conflit armé" en tant que centre de ressources et d'information. Cette unité travaillera en étroite collaboration avec Olara Otunnu, Représentant spécial de l'ONU pour les Enfants dans le Conflit armé. Elle se félicite de tout renseignement à ce sujet.

Le Children's Legal Centre, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester C04 3SQ, GB. Fax : +44 (0)1206 87 40 26 ou email [armedcon@essex.ac.uk](mailto:armedcon@essex.ac.uk)

# Le suivi des droits des enfants dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine

par la Division pour les droits de l'Enfant, l'Ombudsman Institution et Redd Barna (Save the Children, Norvège).

## Introduction

L'Etat de Bosnie-Herzégovine s'est déclaré indépendant en 1991. Après des années de guerre, l'accord de Washington de 1994 a conduit à la création de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (FBH) dont la population principale se compose de Croates et de Bosniaques musulmans. Les Accords de Dayton, en 1995, ont alors créé l'Etat de Bosnie-Herzégovine, qui comprend la Fédération et la République Srpska, principalement serbe. La paix est encore fragile et elle dépend fortement de la présence de trente mille soldats de l'OTAN.

Dans l'Accord de Washington, les autorités de la FBH se sont engagées à respecter les droits de l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans plusieurs conventions sur les droits de l'Homme, y compris dans la Convention de l'ONU sur les droits de l'Enfant. Lorsqu'une Constitution a été rédigée pour la Fédération qui a été créée ultérieurement, il a été fortement insisté sur les droits de l'Homme. La Constitution imposait aussi l'instauration d'une Institution médiatrice pour les droits de l'Homme (l'Ombudsman Institution) chargée de *"protéger la dignité, les droits et les libertés de l'Homme tel que cela est prévu dans la Constitution, dans les instruments figurant à l'Annexe y afférente et dans les constitutions des Cantons. Et notamment, ils serviront à inverser les conséquences des violations de ces droits et libertés et, en particulier, de la purification ethnique"*.

L'Ombudsman Institution a été instaurée en 1995, son financement étant assuré par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Son bureau est dirigé non pas par un mais par trois Médiateurs - "un Bosniaque, un Croate et une tierce personne". Le siège principal se trouve à Sarajevo alors que des bureaux secondaires sont en voie d'être instaurés progressivement dans chacun des neuf cantons de la FBH.

A ce jour, aucune institution de cette nature n'a été mise sur pied dans la République Srpska, mais ses autorités sont fortement encouragées à en mettre une en place.

C'est dans le cadre de cette structure organisationnelle qu'un organisme de suivi des droits de l'enfant - la Division pour les droits de l'Enfant - a été créé en juin 1996 dans le cadre du bureau de l'Ombudsman Institution de Sarajevo.

## La situation des enfants dans la FBH

Comme cela se produit dans tous les conflits armés, les enfants en FBH ont été extrêmement affectés par la guerre civile de 1992-1995 : environ dix-sept mille enfants ont été tués, plus de trente quatre milles ont été blessés, dont près de deux mille sont devenus handicapés et vingt-cinq mille enfants ont perdu un de leurs parents ou les deux. En outre, neuf cent cinquante mille personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et six cent mille ont trouvé refuge à l'étranger ; un grand nombre de ces réfugiés sont maintenant sur le point de revenir dans leur pays. Près de la moitié des populations de déplacés et de réfugiés étaient des enfants, dont beaucoup sont profondément traumatisés.

Un examen général de la situation en Bosnie-Herzégovine montre qu'au plan économique, social et politique, il y a un manque - tant au niveau national que fédéral - d'instances administratives aptes à traiter des problèmes liés aux droits et à la protection des enfants. Il y a une absence totale de programmes systématiques en faveur des enfants, y compris pour les groupes les plus vulnérables, comme les enfants orphelins de l'un ou des deux parents, les enfants qui se trouvent dans des établissements spécialisés, les enfants handicapés, déplacés et réfugiés, les jeunes délinquants et les enfants toxicomanes. Pour faire de la Convention sur les droits de l'Enfant un instrument de protection des enfants, il est impératif que les autorités compétentes s'intéressent spécifiquement aux enfants.

## La création de la Division pour les droits de l'Enfant

En mai 1996, Redd Barna s'est rendu en FBH pour établir des contacts avec les autorités et avec les organisations internationales chargées de suivre de près la mise en œuvre du processus de paix et pour assurer les besoins spécifiques des enfants en matière de protection, après la guerre. Redd Barna a pris contact avec l'Ombudsman Institution pour les droits de l'Homme à Sarajevo et a appris que la protection des droits des enfants faisait partie du mandat de cette Institution.

L'Ombudsman Institution avait un travail énorme à sa charge. Bien que l'Ombudsman ait exprimé le souhait de concentrer ses efforts sur les problèmes liés aux enfants devant l'inquiétude que suscitait le manque de protection des droits de l'enfant en FBH, il n'avait pas à sa disposition les ressources nécessaires pour s'y consacrer. Redd Barna a proposé à l'Ombudsman

Institution l'appui dont celle-ci avait besoin pour mettre sur pied une unité séparée qui sera responsable des aspects liés aux violations des droits des enfants.

Ce concept a fait l'objet de discussions et d'une mise au point étalées sur une période de douze mois. L'Ombudsman Institution a été chargée du développement du concept même et de la création de la division, alors que Redd Barna a joué le rôle de partenaire pour les débats. La Norvège a été le premier pays du monde à instaurer un bureau de médiation pour Enfants. Une visite de l'Ombudsman à ce bureau, en Norvège a donc été organisée en vue de discuter du concept. La Division des droits de l'Enfant a ouvert officiellement en juin 1997. Elle est dotée d'un bureau de taille modeste avec deux membres du personnel permanents et un groupe de consultants à temps partiel. Elle reçoit un soutien financier de la NORAD norvégienne par le biais de Redd Barna.

Le principal **objectif** de cette Division est de suivre de près l'application de la Convention sur les droits de l'Enfant en vu du mandat de l'Ombudsman Institution et de surveiller le respect de la Convention par les autorités de la FBH.

Jusqu'ici, les principaux défis auxquels la Division a dû faire face ont été de veiller à ce que les autorités fédérales respectent la Convention lorsqu'elles font passer de nouvelles lois par le système parlementaire. Avec l'aide d'experts bosniaques indépendants, la Division a analysé la législation actuelle et a recommandé certains changements. Ainsi, par exemple, des lois différentes sur l'éducation ont été examinées s'agissant de la qualité ; la Division a recommandé l'abolition de l'éducation militaire en tant que sujet obligatoire dans le programme des écoles secondaires.

Un autre sujet de préoccupation a été la propagande et la sensibilisation parmi les autorités, parmi les institutions et parmi les professionnels qui travaillent avec les enfants. La Division a lancé et organisé des conférences et des discussions de tour de table sur des thèmes divers tels que les enfants ayant un handicap et la délinquance juvénile. Des séminaires de formation sur les droits de l'Enfant, à l'intention de la police et des juges, ont aussi été organisés.

La **tâche** principale de l'Ombudsman Institution est de s'occuper des plaintes individuelles concernant les violations des droits de l'Homme. La Division s'occupe aussi des cas individuels liés surtout à l'ethnicité et au traitement inéquitable des enfants ayant des besoins spéciaux.

Les médias ont servi d'instrument utile à la Division pour soulever différents problèmes liés aux enfants. En 1997, le ministère fédéral de l'Education a donné pour instruction aux ministères, au niveau des cantons, de commencer à mettre en œuvre deux programmes différents dans les écoles - l'un pour les enfants bosniaques et l'autre pour les enfants croates. Comme cela allait encourager une plus grande séparation ethnique dans les écoles, la Division a rassemblé une réunion de tous les ministères nationaux pertinents. A la suite de ces consultations, cette instruction a été annulée.

## Les défis à relever

Le premier défi sera de trouver un équilibre adéquat entre, d'une part, l'information et la sensibilisation en général et, de l'autre, le traitement des plaintes individuelles. A ce jour, la Division a été reconnue à la fois par les autorités et par le grand public comme jouant un rôle important lorsqu'il s'agit des droits des enfants. Les médias s'intéressent à ses travaux et elle est considérée comme une espèce d' "organisme de surveillance". Il est important que la Division continue à être bien en vue, concentrant ses efforts sur un travail de propagande, de même que sur les questions liées aux cas individuels.

En FBH, une grande partie du pouvoir de décision est passé du niveau de la Fédération à celui des cantons. A l'avenir, un objectif important sera aussi d'étendre cette insistance aux questions liées aux enfants dans les différents cantons et d'instaurer des divisions chargées des droits de l'enfant dans tous les bureaux secondaires de l'Ombudsman Institution pour faciliter le suivi de la situation des enfants, pour s'attaquer aux violations et pour poursuivre un travail de propagande à un niveau local. La première phase pour atteindre cet objectif est d'ouvrir des divisions dans trois des cantons d'ici la fin 1999.

Un nombre de plus en plus grand de pays ont mis en place un Ombudsman pour les Enfants ou des institutions du même ordre afin de surveiller les droits de l'enfant. Pour réduire le risque de violation des droits des enfants, il a été recommandé à l'Assemblée générale des Nations unies de lancer la création d'un Ombudsman spécifique pour les Enfants dans les situations de guerre et d'après guerre. L'instauration de la Division pour les droits de l'Enfant au sein de l'Ombudsman Institution pour les droits de l'Homme en Fédération de Bosnie-Herzégovine est un pas dans cette direction et pourrait, le cas échéant, servir d'inspiration pour la création d'organismes de suivi de cette nature et ce, non seulement dans les pays déchirés par la guerre mais encore au niveau de l'ONU. ◆

# Intégrer les droits de l'Homme à tous les aspects des travaux de terrain

par Karen Kenny, *International Human Rights Trust, Irlande*

L'engagement du Secrétaire général de l'ONU visant à intégrer les droits de l'Homme à toutes les activités de l'Organisation offre des possibilités propices à changer la façon de travailler de tous les opérateurs de terrain : qu'il s'agisse d'organismes qui s'occupent de l'aide d'urgence ou du développement, de la police, de l'armée ou encore de "spécialistes" des droits de l'Homme. De surcroît, cela devrait révolutionner la manière dont nous travaillons ensemble.

## Les droits de l'Homme et le conflit

Il est depuis longtemps admis, du moins en théorie, qu'il existe un rapport entre les violations des droits de l'Homme et la paix. Dans ce cas précis, nous voulons parler non seulement des droits civils et politiques mais encore de ces droits économiques, sociaux et culturels dont la dérision par suite de l'injustice et de la discrimination structurelles est à la racine du conflit. "Les violations des droits de l'Homme d'aujourd'hui sont les conflits de demain". Si elles ne sont pas redressées, ces violations contribuent à l'intensification du conflit, rendant la paix et, à terme, la réconciliation, infiniment plus difficiles à obtenir. La paix sans justice est vraiment une contradiction criante !

## La Charte de l'ONU, cinquante ans déjà !

Comprendre qu'il existe un rapport entre les droits de l'Homme et le conflit éclaire d'un jour nouveau l'Article 1 de la Charte des Nations unies. Non seulement "promouvoir et encourager le respect des droits de l'Homme" constitue un but formel de l'Organisation - mais il figure aussi au cœur des autres objectifs et, notamment, de l'objectif visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette dernière est de plus en plus interprétée comme voulant dire la sécurité de l'Homme et pas seulement la sécurité de l'Etat. Dès le début, l'ONU a reçu de ses Etats membres (Article 1 de la Charte) le mandat requis par la loi d'intégrer la promotion des droits de l'Homme à toutes ses activités.

## Les droits de l'Homme et les opérations de soutien de la paix

En fait, les interventions relatives aux droits de l'Homme participent de tous les aspects des opérations de soutien de la paix, même si, jusqu'à ce jour, cela a rarement été compris comme tel. Par définition, les effectifs militaires, de police et politiques de l'ONU visent à assurer une absence de peur - alors que le personnel de l'ONU et des ONG qui apportent un soutien d'aide d'urgence et de réhabilitation cherchent, eux, à assurer une absence d'indigence. En réalité, ces deux objectifs sont communs à tous les intervenants des opérations de soutien de la paix, même si ceux-ci utilisent des méthodes différentes pour y parvenir lorsque l'Etat hôte n'est pas disposé à le faire seul ou qu'il ne peut y parvenir.

Au début des années 1990, le rapport entre les droits de l'Homme et le conflit a été ouvertement appliqué pour la première fois à une opération de soutien de la paix au Salvador (ONUSAL). Des agents civils responsables de défendre les droits de l'Homme ont été positionnés sur le terrain six mois avant que le cessez-le-feu n'entre en vigueur et avant que n'arrivent sur place des contingents de l'ONU en uniforme (de la police militaire ou civile) pour vérifier que les accords de paix étaient bien respectés.

Ont suivi plusieurs autres "opérations relatives aux droits de l'Homme", organisées à partir du siège de l'ONU à New York, constituant un élément spécifique des opérations de soutien de la paix : les opérations effectuées en Haïti (MICIVIH, opération conjointe avec l'Organisation des Etats américains), au Cambodge (APRONUC), en Croatie (ATNUSO) et au Guatemala (MINUGUA) en sont des exemples.

Entretemps, l'Assemblée générale a créé un nouveau poste de Haut-Commissaire de l'ONU pour les droits de l'Homme, le premier titulaire entrant dans ses fonctions juste au moment où le Rwanda a implosé dans le génocide. Le nouvel office de ce Haut Commissaire, à Genève, a mis sur pied des opérations relatives aux droits de l'Homme en sus de celles qu'organisent les Départements des Affaires politiques et des Opérations de maintien de la paix de l'ONU. D'ici 1999, l'on s'attend à ce qu'il y ait vingt-deux "présences" sur le terrain dans le cadre des droits de l'Homme (ONU-Genève) dans le monde entier, d'importance diverse et dotées de mandats variés.

A l'instar de ce qui s'est produit au commencement des opérations de "maintien de la paix", les premières expériences ont été ponctuelles et réactionnelles et, encore aujourd'hui, un minimum d'enseignement est tiré d'une opération à l'autre. Par suite, il y a fréquemment eu un compartimentage des "disciplines" : il y avait des

“spécialistes” militaires, de la police, de l’aide humanitaire, de l’aide au développement et des spécialistes classiques des droits de l’Homme. Chacun, l’un après l’autre, étant affaibli par un manque sous-jacent de cohésion dont la seule véritable source est le droit et les principes internationaux.

## **Intégrer les droits de l’Homme à toutes les activités de l’ONU**

Cinquante ans plus tard, la proposition avancée par Kofi Annan dans son “Programme de réforme” visant à intégrer les droits de l’Homme aux travaux de l’ONU ne fait qu’ériger en politique officielle la réalisation de la promesse de la Charte. Allant jusqu’au bout de cette proposition, le Secrétaire général a mis en place des Comités exécutifs composés de cadres supérieurs de l’ONU, couvrant quatre des cinq secteurs dans lesquels l’ONU est active, à savoir la paix et la sécurité, les affaires humanitaires, les affaires économiques et sociales et la coopération au développement. Ces Comités peuvent être comparés à un cabinet gouvernemental qui se réunit pour prêter assistance au Secrétaire général. Il n’existe pas de Comité exécutif des droits de l’Homme en soi car les droits de l’Homme ont été classés comme étant une question sur laquelle se fondent toutes les activités de l’ONU et qui doit être intégrée à ses travaux dans chaque secteur. Ainsi, Mary Robinson, qui est à présent le second Haut Commissaire pour les droits de l’Homme, est représentée au sein de chacun des quatre Comités de l’ONU lorsque ceux-ci se réunissent. Cette évolution de la situation pourrait, à terme, changer la manière dont chacun d’entre nous travaille dans toute la gamme des activités de terrain.

## **Intégrer les droits de l’Homme dans la pratique**

Cet engagement visant à intégrer les droits de l’Homme est tout d’abord un rappel que notre propre comportement est régi par des obligations juridiques internationales. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que, lorsque sont avancées des allégations telles que la torture ou la détention arbitraire à l’encontre de membres du personnel de l’ONU, il existe des voies officielles sérieuses pour que les plaintes soient entendues, pour qu’elles soient examinées promptement et objectivement et, enfin, pour garantir qu’elles font l’objet de poursuites et d’un châtement appropriés au niveau national ou international.

En second lieu, les “présences” sur le terrain, sous l’égide du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l’Homme, ne reflètent pas encore pleinement le caractère indivisible de toute la gamme des droits (civils et politiques, sociaux, économiques et culturels) et, en particulier, les droits universels de la femme. Tous les États membres de l’ONU ont réaffirmé par consensus lors de la

Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l’Homme, qui s’est déroulée en 1993, que tous les droits de l’Homme étaient indivisibles et interdépendants. Il est impératif de redoubler d’efforts pour refléter ce point dans les travaux de terrain et pour aller au-delà des vieilles approches datant de la Guerre froide selon lesquelles le bloc occidental donnait la priorité, à tort, aux droits civils et politiques et le bloc oriental aux droits sociaux et économiques. Une intégration à double sens des droits de l’Homme et une réflexion sur l’évolution de la situation sont nécessaires.

En troisième lieu, intégrer les droits de l’Homme à toutes nos activités signifie que ceux qui sont étiquetés comme étant des “spécialistes des droits de l’Homme” n’ont pas seulement la responsabilité de tâches liées aux droits de l’Homme. Cela veut également dire qu’intégrer les droits de l’Homme s’applique à nos travaux en tout lieu et à tout moment, quel que soit le mandat immédiat qui nous autorise à procéder à un déploiement. Ceci est dû au fait que l’origine de l’autorité pour intégrer les droits de l’Homme n’est pas le rapport du Secrétaire général ni une “nouvelle” politique de l’ONU. Cette obligation découle en effet de la Charte de l’ONU et du droit international relatif aux droits de l’Homme.

Intégrer les droits de l’Homme à tous nos travaux de terrain soulève un grand nombre de tensions et de dilemmes. C’est le cas pour le commandant militaire qui, anxieux de faire passer un convoi, risque en faisant des compromis d’ébranler la protection qu’offre le droit international ; pour le négociateur de l’ONU qui a besoin d’associer un cessez-le-feu à la “paix” ; pour l’employé de l’organisme d’entraide qui achemine des vivres vers les populations déplacées, vivres qui sont alors détournés pour nourrir les combattants. Mais ces questions doivent être soulevées. Parce que chacun d’entre nous, tout en accomplissant son travail respectif, devrait participer consciemment de l’objectif commun en matière de droits de l’Homme. L’exemple de l’accord raté d’Arusha concernant le Rwanda, signé en 1993, illustre bien trop clairement que les négociateurs de l’ONU devraient veiller à ce que les intérêts en matière de droits de l’Homme soient au cœur des processus de paix que l’ONU s’occupe de négocier, d’arbitrer, de rendre plus faciles ou de vérifier. Il n’empêche, il est difficile de mettre en œuvre les enseignements qui auraient dus être retenus. Une fois encore, dans le cas du Kosovo, les négociations n’ont pas tenu compte des violations des droits de l’Homme dans ce qui est de nouveau présenté, à tort, comme étant une “crise d’aide humanitaire”. Cette fois-ci ce sont les observateurs militaires de l’OSCE qui sont déployés dans une mission qui, en réalité, ne tient pas compte de l’essentiel.

## Apprendre à intégrer les droits de l'Homme

Intégrer les droits de l'Homme exigera de nous tous que nous examinions (d'un œil critique) nos mandats et nos doctrines de même que nos façons d'opérer. En notre qualité d'organisations, il nous faudra reconnaître que nous partageons toutes les mêmes objectifs en matière de droits de l'Homme et que nous avons besoin d'unir nos efforts pour y parvenir. Chacun de nous devra apprendre la langue professionnelle de l'autre et il nous faudra vaincre les stéréotypes par le biais d'une formation commune. Chacun devra reconnaître le professionnalisme de l'autre et nous devons veiller à ce que nos efforts se renforcent les uns les autres à travers une répartition efficace, mais bien coordonnée, du travail.

Il nous faudra, de même, passer en revue notre façon d'évaluer, d'analyser et de décrire une crise en appliquant le rapport entre les droits de l'Homme et le conflit et en demandant pourquoi une crise est en train de se produire. Nous devons appliquer au cycle des programmes une approche fondée sur les droits et remettre en question la conception de nos interventions, ce que nous faisons, comment et avec qui nous le faisons, pour combien de temps et pourquoi, du point de vue des droits. Et nous aurons besoin de nous assurer que nos travaux sont guidés par le cadre existant en matière de droits de l'Homme et par ses instruments (allant des instances de l'ONU chargées des traités, aux Rapporteurs spéciaux et aux mécanismes régionaux, jusqu'aux travaux essentiels des ONG locales et internationales) et qu'ils les utilisent au maximum.

Plus foncièrement peut-être, tant en qualité d'organisations à titre individuel qu'à titre collectif, nous devons réexaminer comment nous mesurons le "succès". La question est la même maintenant pour tous nos travaux, que nous soyons des "spécialistes" militaires, des spécialistes de l'aide ou encore des droits de l'Homme, à savoir : avons-nous exploité toutes nos énergies et mis nos compétences en commun avec la société d'accueil et avec chacun d'entre nous, en vue d'obtenir une amélioration durable de la situation des droits de l'Homme ? ◆

Le site Web de l'International Human Rights Trust se trouve à : [www.lowwwe.com/ihrt/index.html](http://www.lowwwe.com/ihrt/index.html)

Voir en page 40 la critique du livre de Kenny: "Towards effective training for field human rights tasks". [Pour une formation efficace pour les tâches de terrain en matière de droits de l'Homme].

## Comment Devenir Membre

*Avez-vous récemment changé de poste? Etes-vous sur un nouveau projet? Etes-vous passer du siège à un poste sur le terrain? Ou l'inverse?*

*Continuez à nous informer de votre situation, de façon que nous puissions adapter sans cesse nos activités à vos besoins.*

**VOUS N'ETES PAS MEMBRE DU RRN? vous trouverez tous les renseignements appropriés dans les pages centrales...**

### Contributions au Bulletin No. 12 – 'Actualités' :

**Finance de l'ONU:** A. McDermott, International Peace Research Institute, Oslo, Norvège

**PDI:** R. Cohen, Co-directrice du projet du Brookings Institution (USA) sur le déplacement interne

**Ombudsman:** Deborah Doane, Ombudsman Project, British Red Cross

**ICVA:** Anders Ladekarl, International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

**WANEP:** Sam Gabaydee Doe, WANEP

**SPHERE:** Sarah Longford, RRN

### Nos excuses aux contributeurs au Bulletin No. 11 – remerciements à:

**La politique norvegienne droits de l'homme:** Hilde Selbervik, CHR-Michelsen Inst. Norvège

**People in Aid:** Sara Davidson, Coordinatrice de People in Aid

**CHAD remplace EMAD:** Laura Gibbons, RRN

**L'exportation des armes:** Koenraad Van Brabant, RRN

**Les armes au Burundi:** Joost Hiltermann, Arms Division, Human Rights Watch

*Veillez noter que les points de vue représentés reflètent uniquement ceux de l'auteur et pas nécessairement ceux de son organisme ou de tout autre organisme mentionné.*



# Résumés

...de documents publiés & diffusés aux membres à part entière du RRN avec ce numéro du Bulletin du RRN – ou que les non-membres peuvent maintenant acheter – pour tout renseignement, se reporter aux pages centrales.

*Dossier thématique n° 27 du RRN* ISBN: 0-85003-384-5

## **“ Entre l’aide de secours et le développement : cibler l’aide alimentaire en vue d’empêcher la catastrophe en Ethiopie ”** par Kay Sharp

Ce dossier, se penche sur la question de savoir comment cibler au mieux l’aide alimentaire de façon qu’elle atteigne les ménages les plus nécessiteux dans les secteurs d’insécurité alimentaire – un point élaboré plus particulièrement dans le contexte de la Politique nationale sur la prévention et la gestion de catastrophe (PNPGC), dont la stratégie centrale consiste à acheminer l’aide alimentaire de secours, non plus par des distributions générales gratuites, mais à l’aide de programmes générant des emplois (PGE). Le débat sur le ciblage au niveau des ménages a été axé sur le choix entre le ciblage par les bénéficiaires et le ciblage par procédure administrative / décision communautaire.

Afin de structurer le débat, une typologie des méthodes de ciblage est brièvement énoncée, chacune nécessitant un classement tridimensionnel : la voie ou le mécanisme institutionnel ; le niveau ; et les critères de sélection. Le ciblage par décision communautaire, qui n’a guère reçu d’attention dans les publications internationales, est examiné ici.

Une étude de programmes de ciblage par le biais d’activités publiques effectués en Ethiopie ne montre guère avoir réussi à sélectionner automatiquement les plus pauvres, en excluant les ménages relativement plus aisés, même en appliquant des taux de paiement peu élevés. D’après les points de vue exprimés par des bénéficiaires et le personnel exécutant dans les zones chroniques qui reçoivent une aide alimentaire, on doute encore davantage que le ciblage pure par les bénéficiaires mêmes, puisse répondre aux objectifs de ciblage du PNPGC. Ces opinions laissent également supposer que le ciblage par décision communautaire n’est pas pour autant une option facile ou peu coûteuse et que les ménages manifestent une même forte préférence à partager les emplois disponibles avec autant de membres que possible au sein de leurs communautés.

En conclusion, ce dossier indique que la meilleure option de ciblage disponible pour les PGE est une combinaison de ciblage par les bénéficiaires, tout en accordant une priorisation communautaire aux ménages les plus nécessiteux. Il est nécessaire, en même temps, d’obtenir un meilleur ciblage par procédure administrative aux niveaux des secteurs.

*Revue sur l’État des Connaissances n° 7 du RRN* ISBN: 0-85003-373-X

## **“L’évaluation des programmes d’assistance humanitaires dans les situations d’urgence complexes”** par Alistair Hallam

Les efforts pour améliorer la transparence, la responsabilité et la performance du système international d’assistance humanitaire comptent sur l’évaluation comme outil clef. Néanmoins, des procédures moins rigoureuses de suivi et d’évaluation sont généralement adoptées dans le cas de l’assistance humanitaire par comparaison avec l’aide au développement. La nécessité d’élaborer des méthodologies appropriées pour l’évaluation du secours d’urgence est d’autant plus apparente que la proportion de l’aide au développement consacrée à l’assistance humanitaire augmente et la complexité de l’assistance humanitaire est de mieux en mieux comprise.

Cette revue sur l’état des connaissances représente le produit écrit d’un projet OCDE/CAD visant à identifier et à diffuser les meilleurs usages dans le domaine de l’évaluation des programmes d’assistance humanitaire. L’étude cherche à améliorer la cohérence et la qualité des méthodologies d’évaluation, à valoriser le rôle de l’évaluation dans l’obligation de rendre des comptes, à contribuer à l’institutionnalisation des enseignements tirés et à identifier des méthodes améliorées de suivi de la performance des interventions humanitaires.

**“La prolifération des armes légers : une question de contrôle des armements ou de la reconstruction de l’Etat ?”** *par Chris Smith*

Ce dossier thématique donnera une vue d’ensemble et analysera la cause et l’effet de l’augmentation formidable de la présence sur le marché des armes légères illégales depuis la fin de la Guerre froide. Bien que la plupart des préoccupations institutionnelles en Occident émanent des départements chargés du développement, le problème des armes légères est vu clairement - et presque exclusivement - comme étant un phénomène de contrôle des armements. Bien que les contrôleurs d’armements aient beaucoup à offrir à ce débat, c’est un sujet tout aussi important pour aborder le phénomène de l’Etat effondré et faible, non seulement en Afrique et en Asie mais également en Europe de l’Est.

Suite à une analyse globale portant sur l’ampleur et sur la nature du problème des armes légères, l’auteur poursuit en discutant les initiatives actuelles et combien il sera d’une importance cruciale de trouver le cadre d’analyse qui convient à l’élaboration de politiques cherchant des solutions susceptibles de présenter quelque chance de succès. On soutient, par exemple, qu’une insistance exclusive sur les armes élimine les questions à long et à moyen terme qui se rapportent bien davantage à la sécurité humaine. Et, par conséquent, une insistance trop grande sur le contrôle des armements ignorera ce qu’il est nécessaire de faire pour réduire les facteurs concernant tant l’offre que la demande.

# Actualités

## La situation financière précaire de l'ONU

### Une situation sans grand changement

Les fonds dus par les Etats membres au système de l'ONU demeurent sa malédiction perpétuelle et ce sujet a constitué le pôle de la discussion de 1998 portant sur la situation financière de l'ONU. Ce problème a éclipsé la question de savoir si les propositions de réforme de l'ONU avancées par le Secrétaire général Kofi Annan en juillet 1997 commencent à montrer des signes de leur efficacité ou de leur crédibilité. Ceci avait constitué l'aulne grâce à laquelle l'administration américaine – ce qui signifie, en vérité, le Congrès dominé par les Républicains (avec ses cohortes anti-ONU menées par Jesse Helms, président du Comité des relations extérieures du Sénat) – avait mesuré sa volonté de verser sa cotisation telle que celle-ci avait été fixée.

Les dépenses budgétaires habituelles de l'ONU pour les deux années 1998-99 s'élèvent à \$ 2,53 milliards, par rapport à \$ 2,54 milliards pour 1996-97. Si ce chiffre semble imposant, il suffit de se rappeler que les Américains consacrent près de six fois cette somme annuellement aux soins de santé seulement. Ayant des arriérés qui affectent le cash flow et le cash flow de l'ONU étant, comme à l'habitude, réduit pendant le second semestre de l'année, l'ONU survit financièrement en grande partie grâce au maintien de la paix. Le budget du maintien de la paix n'est pas doté de simples dispositions pour les rentrées et les sorties d'argent : en effet, l'argent circule par des voies différentes, dans des comptes différents et selon des exercices financiers différents.

Au 30 septembre 1998, les Etats membres devaient au total à l'ONU \$ 1,8 milliard sur les contributions ordinaires fixées pour le maintien de la paix, dont un demi milliard était pour la période en cours et \$ 1,3 milliard d'arriérés pour les années précédentes. Le dispositif qui permet à l'ONU de survivre est qu'elle obtient à crédit les services et le matériel destinés aux opérations de maintien de la paix auprès des pays qui fournissent des contingents.

Les sommes dues à ces Etats membres se chiffraient à \$ 789 millions en 1994, \$ 1,16 milliard en 1995, \$ 867 millions en 1996 et \$ 884 millions en 1997. La projection pour 1998 serait de \$ 864 millions. Les pays les plus concernés en 1997 étaient la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie, le Pakistan et les Pays-Bas. Ces contributions "gratuites" ont suscité un ressentiment considérable.

Le budget consacré au maintien de la paix dispose de plusieurs comptes dont certains présentent un excédent à différents moments de l'année. Il n'existe cependant guère de fonds pour réduire les arriérés globaux du maintien de la paix car il y a rarement eu assez d'argent dans le budget du maintien de la paix pour en faire davantage que de se maintenir au niveau des sommes dues. Les excédents qui figurent au compte courant du maintien de la paix depuis quelques années ont servi à renflouer les déficits du budget normal qui pourraient atteindre les \$ 247 millions d'ici la fin 1998. Le problème est que les dépenses consacrées au maintien de la paix, après avoir atteint le chiffre record de \$ 3,4 milliards en 1995, sont en déclin. En 1996-1997, elles se sont élevées à \$ 1,14 milliard. Pour 1997-1998, l'Assemblée générale a approuvé un crédit budgétaire de \$ 853 millions et, pour 1998-1999, de \$ 636,7 millions seulement. Bien que le nombre d'opérations demeure élevé – à savoir 17 en juillet 1998 – l'ampleur des déploiements de troupes a baissé de façon spectaculaire passant de 77 783 hommes à la fin de 1994 à 14 453 à la mi-septembre 1998. En conséquence, l'excédent de cash flow est tombé (à la fin de l'année) de \$ 677 millions en 1996 à \$ 669 millions en 1997 et une nouvelle baisse allant jusqu'à \$ 528 millions est prévue pour 1998 – soit un chiffre plus bas que les prévisions antérieures. Environ trente-deux pour cent de l'excédent du maintien de la paix, soit une proportion plus élevée qu'auparavant, seront consacrés au budget normal, mais le maintien de la paix est une ressource qui se raréfie.

Dans ses propositions de réforme, Kofi Annan a suggéré une planification du budget basée sur les résultats et la création d'un Fond de crédit documentaire renouvelable de \$ 1 milliard. Ce dernier avait vocation à dépanner le système pendant les déficits que provoquaient le paiement tardif des contributions fixées. L'introduction de ces deux propositions a été remise à plus tard. Les réductions de la taille des budgets normaux étaient davantage pour impressionner ceux qui souhaiteraient que l'ONU soit gérée comme une corporation. Le plus grand partisan de ce point de vue est Joseph E. Connor, Sous-Secrétaire

général de la gestion, qui possède un important passé dans le monde des affaires. Etant donné que l'ONU est le produit des cent quatre-vingt cinq membres qui la compose, il s'agit-là d'un objectif irréalisable qui a suscité des problèmes administratifs car on a tenté de faire des économies en ne pourvoyant pas les postes vacants.

Dans tout cela, le facteur américain est un paradoxe en soi. A la fin septembre, les Etats-Unis devaient environ \$ 0,547 milliard sur les arriérés en cours pour le budget normal de 1998, celui des Tribunaux internationaux et celui du Maintien de la paix, de même que \$ 1,029 milliard pour les années précédentes. Bien qu'il y ait une controverse avec l'ONU sur ce qui est dû et à quelle date exactement, ceci amenait les arriérés américains théoriquement au-delà de la limite de deux ans fixée pour le cumul des arriérés sans pénalité. Ne pas verser au moins assez d'argent pour rester en-deça de cette limite aurait pu, en vertu de l'Article 19 de la Charte de l'ONU, faire perdre aux Etats-Unis le droit de voter à l'Assemblée générale de l'ONU. Le 19 octobre, toutefois, le Congrès américain a voté un projet de loi visant à fournir \$ 250 millions de plus pour l'ONU, ce qui lui a permis d'éviter ainsi cette pénalité.

Du point de vue des comptes nationaux américains, la somme que doivent les Etats-Unis est insignifiante. Ces arriérés sont embarrassants pour les Américains qui ne partagent pas la conviction unilatéraliste de Helms et même Annan aurait perdu ses illusions en ce qui concerne Washington, car les protestations de soutien

en faveur de l'ONU au sein de l'Administration et du Congrès ne parviennent jamais à se transformer en un soutien tangible. Une enquête menée par Wirthlin Worldwide pour la United Nations Association des Etats-Unis a révélé que soixante-douze pour cent du public américain considéreraient comme "très important" que le pays demeure un membre actif de l'ONU, qu'ils classaient au-dessus de l'OTAN, de la Banque mondiale et de l'OMS. Ce résultat était supérieur au cinquante-quatre pour cent obtenus lors des enquêtes réalisées en 1995 et en 1996. Les trois quarts des Américains souhaitaient que les Etats-Unis paient leur dû.

Il n'en reste pas moins que ceci est une bien maigre consolation pour l'ONU et pour l'office de Connor, dont les déclarations de briefing statistiques ont, tout au long de l'année, consacré une page aux mantras : "la situation de trésorerie est faible et elle ne cesse de s'affaiblir" ; "la capacité à faire des emprunts croisés est en train de s'assécher"; et "la dette pour les Etats membres est devenue résistante au changement". Tout cela est bien triste, bien connu et, de surcroît, c'est la vérité. ◆

Anthony McDermott, l'auteur de cet article, est également l'auteur d'un livre à paraître, intitulé : 'The New Politics of Financing the UN' [Les nouvelles mesures pour le financement de l'ONU]. Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec lui par email : [anthony@prio.no](mailto:anthony@prio.no)

## Des normes internationales pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Pour la première fois, des normes internationales ont été mises au point qui sont spécialement adaptées aux besoins des personnes déplacées. Depuis 1951, il existe des normes pour les réfugiés – les personnes qui ont fui leur pays à la recherche d'une protection internationale à l'étranger. Dès maintenant, les populations qui sont déplacées de force à l'intérieur de leur propre pays ont un document à leur disposition lorsque leur sont refusées une protection et une assistance d'importance vitale. Intitulés les Principes

directeurs sur le déplacement interne, ce document présente les droits des personnes déplacées et les obligations des gouvernements et des groupes d'insurgés envers ces populations. Les Principes directeurs - qui sont au nombre de trente – ont été présentés à la Commission des droits de l'Homme des Nations unies en avril 1998 par Francis Deng, Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les personnes déplacées.

Par une résolution adoptée à l'unanimité, la Commission (qui compte cinquante-trois Etats) a pris acte des principes et de l'intention déclarée du Représentant de les utiliser dans ses travaux. Un mois auparavant, le Comité permanent interorganisations, composé des directeurs des organisations humanitaires et de développement internationales principales, s'était félicité de ces principes et avait encouragé ses membres à les partager avec leurs conseils de direction et leur personnel et à les appliquer sur le terrain. Par suite, le HCR, l'UNICEF, le PAM et d'autres organisations internationales et des ONG ont commencé à diffuser ces principes et à familiariser leur personnel avec leurs

dispositions. Aux Amériques, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme de l'Organisation des Etats américains a directement appliqué ces principes lors d'une mission en Colombie.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un instrument contraignant comme le serait un traité, ces principes sont fondés sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire – et le droit des réfugiés par analogie – qui lient les gouvernements et les groupes d'insurgés. Mis au point à la requête de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU et de l'Assemblée générale par le Représentant et par une équipe de juristes internationaux, ces principes réaffirment le droit en vigueur et s'attaquent aux zones floues et aux lacunes qui figurent dans la législation<sup>1</sup>. Parmi les lacunes identifiées par l'équipe de juristes on comptait des "lacunes normatives", où le droit international est silencieux. Par exemple, il n'existe aucun droit à une restitution des biens perdus en conséquence d'un déplacement pendant un conflit armé ni encore à une indemnisation pour la perte de ces biens. L'équipe a également mis au jour des "lacunes dans la validité d'application", lorsqu'il existe une norme juridique mais que celle-ci ne s'applique pas dans toutes les circonstances. Le droit humanitaire, par exemple, ne s'applique pas aux situations de tensions et de troubles qui ne frisent pas le conflit armé alors que le droit des droits de l'Homme ne s'applique en général pas aux acteurs non étatiques. Il s'ensuit que les personnes déplacées risquent de bénéficier d'une protection juridique minimum si des violations sont commises par des acteurs non étatiques dans des situations de querelles intestines. De surcroît, il a été identifié des "lacunes de consensus". Dans ce cas, il existe une norme générale mais il n'y a pas de consensus sur la façon de donner effet à cette norme dans des situations de déplacement à l'intérieur d'un pays donné. Par exemple, s'il existe une norme générale qui interdit un traitement cruel et inhumain, elle ne dit pas explicitement que le retour forcé des personnes déplacées vers des lieux de danger devrait être interdit. De même, si une norme générale assure à toutes les personnes une reconnaissance devant la loi, elle ne précise pas qu'il sera remis aux personnes déplacées les documents qui leur sont nécessaires pour jouir de leurs droits juridiques.

Les Principes directeurs adaptent le droit aux besoins des personnes déplacées et rend explicite ce qui est implicite devant la loi. Ils font ceci dans toutes les phases du déplacement - avant que n'ait lieu le déplacement, pendant le déplacement et après le retour et la réintégration. Parallèlement, les principes ne créent pas un nouveau statut juridique pour les personnes déplacées. Les personnes déplacées se trouvent dans leur propre pays et elles jouissent des mêmes droits et des mêmes libertés que les autres personnes de leur pays. En

revanche, en raison de leur déplacement, elles ont des besoins spéciaux auxquels ces principes s'efforcent de remédier.

Les principes qui s'attaquent au déplacement arbitraire sont particulièrement innovateurs. Ils élaborent pour tous le droit de ne pas faire l'objet d'un déplacement arbitraire et exposent les raisons et les conditions en vertu desquelles le déplacement est intolérable. Le déplacement pour des raisons ethniques, religieuses ou raciales est interdit dans toutes les circonstances tandis que le déplacement par des projets de développement à grande échelle est jugé arbitraire lorsqu'il n'y a pas d'intérêts publics incontournables et primordiaux qui justifieraient le projet. Les populations indigènes et les autres groupes qui sont attachés à la terre jouissent d'une protection spéciale.

Pourquoi ces principes directeurs ne constituent-ils pas un instrument juridique contraignant ? A commencer parce qu'il a été jugé qu'il y avait peu d'appui international en faveur d'un instrument juridique. Ensuite, il a été avancé qu'il existait déjà nombre d'instruments qui se rapportaient aux personnes déplacées et que ce dont on avait besoin c'était une meilleure mise en œuvre de ces instruments. En même temps, de l'avis général, les normes applicables aux personnes déplacées devraient être codifiées en un seul document. Il a été recommandé un document compact, facile à utiliser qui pourrait être appliqué sur le champ pour répondre aux besoins urgents des personnes déplacées.

Les Principes directeurs s'appliquent à la fois aux gouvernements et aux groupes d'insurgés et ils devraient s'avérer un important outil de propagande pour les organisations internationales et les ONG. Ils peuvent aider les gouvernements à mettre au point des lois visant à protéger les personnes déplacées et ils sont aptes à renforcer les efforts des communautés déplacées qui défendent leurs droits. Il n'empêche, comme ils ne contiennent aucun dispositif de suivi, il incombera aux gouvernements, aux organisations internationales, aux ONG et aux communautés déplacées de s'assurer qu'ils sont largement diffusés et appliqués. ◆

*1 Voir Compilation and Analysis of Legal Norms, le Rapport remis par le Représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées à la Commission des droits de l'Homme, E/CN.4/1996/52/Add.2, Nations unies, décembre 1995.*

Pour obtenir un exemplaire des Principes directeurs en anglais ou en français, écrire à A. Baocchi à [baocchi@un.org](mailto:baocchi@un.org), c/o OCHA, One United Nations Plaza, DC1-1568, New York, NY 10017, USA. Pour obtenir un exemplaire en espagnol, en russe, en arabe ou en français, s'adresser à E Mooney à c/o UNHCHR, Palais des Nations, Genève, Suisse. Email [emooney.hchr@unog.ch](mailto:emooney.hchr@unog.ch)

# Pour un Ombudsman chargé de l'assistance humanitaire ?

Le débat sur l'obligation de rendre compte dans le domaine de l'assistance humanitaire a récemment fait quelque progrès, car les participants au Forum mondial sur les situations de catastrophes (en juin dernier) sont convenus de mettre au banc d'essai un Ombudsman pour l'assistance humanitaire" (OAH). Ont participé à ce Forum la majorité des organismes humanitaires britanniques qui se sont réunis à Londres pour passer en revue les conclusions d'une étude de faisabilité qui avait duré huit mois, dite "Projet d'Ombudsman" coordonné par la Croix-Rouge britannique.

La principale conclusion de cette étude de faisabilité était qu'en principe il serait possible de mettre en place un système d'Ombudsman à utiliser dans les situations d'urgence humanitaire. Il demeure, cependant, un certain nombre de questions en suspens qui exigent d'être examinées de façon plus approfondie. Quels sont donc les défis qui restent à relever ?

## L'accès aux bénéficiaires

La question de l'accès pour les demandeurs a été considérée comme étant la motivation primordiale de création d'un Ombudsman, car aucun autre mécanisme d'obligation de rendre compte ne jouit en principe d'un rapport aussi direct avec les bénéficiaires. En même temps, cette façon d'aborder le problème présente un certain nombre de restrictions car l'accès aux bénéficiaires dépendra du contexte particulier. Un programme à grand rayon d'action, faisant intervenir les partenaires locaux et des représentants des bénéficiaires, pourrait contribuer à faciliter l'accès dans certaines situations. Parallèlement, il est impératif que l'Ombudsman évite toutes les tentatives émanant de parties prenantes puissantes de "représenter" les bénéficiaires pour leurs propres fins politiques.

## L'internationalisation

Jusqu'à ce jour, le "Projet d'Ombudsman" a été mené par des organismes basés au Royaume-Uni. Il a toutefois été convenu, lors du Forum mondial sur les situations de catastrophes, que les travaux de l'Ombudsman seraient plus fructueux au sein d'une juridiction internationale qui compterait des membres appartenant à des ONG non britanniques. En outre, un OAH aurait besoin d'une certaine légitimité parmi les organisations qui opèrent dans

le cadre du système humanitaire international qui englobe les gouvernements d'accueil, les organisations locales et l'ONU. La création d'un OAH international exigerait un engagement énorme, un temps considérable et d'immenses négociations avec de nombreux acteurs et maintes organisations.

## La méthodologie, le rôle et le résultat

L'étude de faisabilité propose une méthodologie flexible pour l'Ombudsman. Son rôle principal consisterait à offrir des conseils et à inciter les organismes à adhérer aux principaux codes déontologiques et aux normes de l'assistance humanitaire - le code de bonne conduite de la Croix-Rouge et des ONG et les normes minimum du Projet Sphère, pour commencer. Trouver un consensus sur la manière d'interpréter les codes et les normes présentera incontestablement de grands défis car différents organismes, chacun avec leur propre "raison d'être", risquent d'interpréter le Code de Conduite différemment selon leurs propres valeurs et selon le contexte politique et éthique en question. L'Ombudsman examinerait les possibilités d'identifier une approche plus stricte pour qu'il soit possible d'utiliser des sanctions si la médiation ne donnait pas lieu aux changements requis.

## Le financement

Un Ombudsman pour l'assistance humanitaire (OAH) exigera un financement considérable et soutenu afin d'exercer ses activités. Les médiateurs du secteur privé sont, en général, financés par le secteur lui-même et ces frais supplémentaires sont répercutés sur leurs clients. Il est manifeste que cette méthode de financement est plus problématique dans le domaine de l'assistance humanitaire. Il se peut que certains gouvernements soient prêts à assurer une partie de ce financement, mais compter sur cela pour la majorité des fonds pourrait se solder par une perte de sens de propriété et risquerait de compromettre l'indépendance de l'Ombudsman. A terme, les organismes doivent être disposés à payer des cotisations, sur une échelle mobile, aux fins de soutenir un Ombudsman indépendant pour leur secteur.

## Et ensuite : que faire ?

Une proposition de projet pilote est en voie d'élaboration en concertation avec un éventail plus vaste d'acteurs humanitaires, dont les représentants des organisations internationales et des bénéficiaires. Il est prévu que la proposition sera présentée aux organismes britanniques début 1999, dans l'espoir de lancer un projet pilote d'ici l'été prochain. Ce projet pilote lui-même impliquera deux éléments clefs :

- *La mise à l'essai de la méthodologie de l'Ombudsman*

Ce n'est qu'à travers une interaction de première

main avec les bénéficiaires et les organismes sur le terrain que nous pouvons voir quelles méthodologies s'avéreront les plus efficaces. De modestes interventions auront lieu avec l'Ombudsman, les organismes d'aide, les gouvernements d'accueil et les bénéficiaires.

- **Le développement institutionnel**

Une stratégie sera mise au point et appliquée au cours de la même période de temps pour déterminer comment instaurer une certaine légitimité avec les intéressés et pour chercher à élargir la participation au programme d'Ombudsman dans l'arène internationale. Un cadre de gouvernance sera également mis au point.

### Surmonter les défis

Malgré les défis à relever, l'idée de la création d'un poste d'Ombudsman a connu un soutien plus qu'enthousiaste. Les organismes de la communauté humanitaire sont bien conscients des critiques auxquelles ils ont dû faire face au cours des dernières années en ce qui concerne le manque d'obligation de rendre compte et de professionnalisme, et ils tiennent beaucoup à répondre à ces allégations en prenant les devants. En s'imposant eux-mêmes un Ombudsman, ils ne se contentent pas de reconnaître qu'il existe des problèmes mais, chose plus importante, ils admettent que les bénéficiaires devraient avoir directement voix au chapitre pour contribuer à aider à trouver des solutions appropriées. ◆

Pour de plus amples renseignements sur le Projet d'Ombudsman, s'adresser à Deborah Doane, Ombudsman Project, British Red Cross, 9 Grosvenor Crescent, Londres. SW1X 7EJ. Tél : (44) 171 201 52 83; Fax : (44) 171 235 43 97. Email : Ddoane@redcross.org.uk

## Le nouveau CIAB

Début 1997, le Comité exécutif du Conseil international des agences bénévoles (CIAB) ne voyait aucune autre solution à la crise financière de l'organisation que de suggérer à ses membres de fermer définitivement le CIAB. A cette proposition, s'est opposée une majorité importante de membres du CIAB qui a demandé qu'il soit procédé à une "restructuration" du CIAB au lieu d'une fermeture. Donnant son appui à cette suggestion, le CIAB a reçu un soutien moral et financier considérable de la part des organisations membres, à titre individuel, d'amis au sein de l'ONU, de gouvernements et d'autres. Le Comité exécutif a accepté ce changement d'optique et, en janvier 1998, il a élu une nouvelle direction : M. Anders Ladekarl, du Conseil danois pour les réfugiés, en qualité de nouveau président du Comité exécutif, et Mme Roswithe Dinger, de la Fédération luthérienne mondiale, en qualité de trésorier. A la suite des élections, M. Ed Schenkenberg van Mierop (qui travaillait auparavant pour MSF-Holland) a accepté le poste de nouveau coordinateur.

Au cours des six derniers mois, ce processus de restructuration a pris de l'ampleur. L'objectif est de mettre en place une nouvelle organisation qui, en réalité, peut remplir son rôle potentiel en tant que représentant et intermédiaire pour la coordination et la constitution de réseaux parmi les ONG humanitaires. Et, en particulier, des liens plus étroits sont en train d'être forgés avec les organisations des pays en développement. Tout en n'excluant pas le développement durable, le CIAB concentrera ses travaux sur les affaires humanitaires au sens très large, y compris la réhabilitation et la reconstruction. Le CIAB s'efforcera de jouer un rôle acharné en matière de propagande sur les principes et sur les questions humanitaires au nom de ses membres dans des instances telles que le Comité permanent interorganisations de l'ONU et le Comité exécutif du HCR. Le CIAB a également l'intention de travailler en étroite collaboration avec les autres réseaux d'ONG tels que le Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR) et les réseaux européens et américains, VOICE et InterAction.

Le CIAB est attaché à servir ses membres. Il compte à présent quatre-vingt-quatre membres dont un grand nombre sont des structures de tutelle, telles que la Fédération luthérienne mondiale (LWF), InterAction et CARE International. Cinquante-deux de ses membres sont des organisations basées au Sud. Seul trois membres ont quitté le CIAB au cours de cette dernière année difficile, alors que cinq nouvelles organisations y ont adhéré. Le Secrétariat a récemment emménagé dans de nouveaux locaux et il a, par la même occasion, été rationalisé sur le plan de la taille et du personnel. Les

techniques de communication modernes seront davantage utilisées, comme le courrier électronique, afin que l'échange de l'information et le processus de concertation avec les membres soient simplifiés. Le CIAB n'a pas l'intention de lancer de nouveaux projets basés sur le terrain. En revanche, il sera demandé aux organisations membres de piloter les initiatives du CIAB et de former des consortia tels que les Consortia du CIAB dans l'ex-Yougoslavie et au Guatemala.

Il est patent qu'il faudra beaucoup de temps et d'énergie avant que le CIAB ne soit en mesure de répondre pleinement à ce que l'on en attend, mais les membres sont encouragés à prendre contact avec le Secrétariat pour obtenir une mise à jour et pour discuter de son nouvel axe et de sa nouvelle structure. ◆

Pour de plus amples renseignements sur le CIAB, s'adresser au secrétariat à sa nouvelle adresse : CIAB, 48, chemin du Grand-Montfleury, 1290 Versoix, Suisse. Tél. : + 41 22 950 96 00 Fax : +41 22 950 96 09 et E-mail : icvagva@mbox.unicc.org

## Repères, Bâtons ou Carottes?

### Des perceptions différentes du rôle des normes

**A** lors que la Phase 1 du Projet Sphère arrivait à son terme, la discussion et le débat portant sur un usage pratique de normes minimum dans la réponse aux situations de catastrophes se sont intensifiés au QG des organismes humanitaires. Pourquoi? Avec le lancement imminent de la Phase 2 du Projet Sphère et la diffusion d'un avant-projet de l'édition de "La Charte humanitaire de Sphère et des Normes minimum pour l'aide d'urgence dans les situations de catastrophes", une inquiétude a refait surface dans certains milieux quant à la rigidité apparente de ces normes. Etait-il réellement possible de fixer des repères ou des points de référence pour la réponse aux situations de catastrophes ? seraient-ils applicables et pertinents ? comment s'assurer qu'ils soient respectés ? des initiatives telles que l'instauration d'un ombudsman seront-elles suffisantes lorsque les organismes ne répondront pas au bâton ? Et quelles carottes seront nécessaires pour que tout le monde suive dans la foulée ?

En septembre, un groupe d'ONG françaises – dont Action Contre la Faim, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et le groupe Urgence Réhabilitation Développement – a exprimé son inquiétude au Comité

de gestion de Sphère concernant des "déficiences considérables" dans la liste recommandée de normes, qui couvre l'eau et l'assainissement, la nutrition et l'aide alimentaire, l'abri et la sélection de sites et les questions sanitaires. Les inquiétudes soulevées se rapportaient à la fois à des questions conceptuelles et techniques. Nombre de ces inquiétudes techniques, de même que des inquiétudes quant à la pratique opérationnelle, avaient déjà été prises en considération dans des versions ultérieures des normes (les ONG françaises se servaient d'une version antérieure des documents Sphère), et donc il s'agissait là d'un problème séquentiel qui a été facilement résolu.

Ce qui a été plus problématique ce sont les manières divergentes de percevoir les questions de principe qui constituent le pilier du débat sur les normes. Les ONG françaises se sont montrées inquiètes, entre autres, que les normes puissent essentiellement être seulement applicables dans des "situations de camp idéales" et sûres et qu'elles aient insuffisamment pris en compte la diversité et la nature changeante des situations humanitaires ; qu'il y ait des incohérences entre le fait d'encourager des approches participatives et des normes prescriptibles et imposées ; et que les ONG des pays en développement aient été "exclues de ce processus". La préoccupation dominante était que les normes étaient déjà considérées comme étant la "référence unique et universelle" par certains acteurs de l'humanitaire et par certains bailleurs de fonds, et qu'un "processus de standardisation bureaucratique, normatif" risquerait de tuer les initiatives innovatrices émanant d'organismes confrontés à la réalité de situations changeantes et complexes.

Les organismes qui ont travaillé sur le Projet Sphère ont en fait déjà débattu nombre de ces inquiétudes. Des membres du personnel de certains des organismes qui avaient formulé des critiques avaient eux-mêmes grandement participé aux travaux d'élaboration des Normes au cours des deux dernières années, car ce processus a puisé dans le vaste éventail d'expérience de six cent quarante-et-un individus cités (et d'un nombre incalculable dont le nom n'a pas été divulgué) provenant de quelque deux cent vingt-huit organisations, dont des ONG, le Mouvement international des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des établissements universitaires, l'ONU et des organismes gouvernementaux. Il n'en reste pas moins que persistent des façons divergentes de percevoir l'approche conceptuelle et la valeur de cette initiative visant à rehausser l'obligation de rendre compte du système humanitaire.

Conscients des inquiétudes soulevées par les ONG françaises, les organismes qui appuyaient le projet Sphère ont réaffirmé leur position de base. L'ultime objectif du



projet Sphère étant d'améliorer la qualité de l'assistance humanitaire fournie aux populations affectées par des catastrophes et d'améliorer l'obligation de rendre compte des organismes d'aide envers leurs bénéficiaires, leurs membres et leurs bailleurs de fonds, les normes sont considérées comme étant un instrument important pour défendre les droits des populations, pour revendiquer le droit d'accès des organismes humanitaires aux victimes de catastrophes et pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils satisfassent à leurs obligations en vertu du droit international, des conventions et de la pratique en vigueur. En outre, ils maintiennent que, afin de mettre en place un cadre pour des normes minimum, il fallait formuler certaines hypothèses quant aux scénarios situationnels, y compris quant à la disponibilité des ressources, quant aux conditions de sécurité, etc. Aussi, il a été réaffirmé que les organismes ne devraient pas se sentir menacés par ces normes car il existerait toujours des possibilités d'approches innovatrices et flexibles.

En ce qui concerne l'avenir et la façon de procéder – question qui semble avoir été la plus problématique par le passé et qui paraît être la plus pertinente pour l'avenir – il est projeté de lancer un processus plus vaste de diffusion et d'institutionnalisation de la Charte humanitaire et des Normes Minimum au cours de la Phase II du projet Sphère. Il a été admis que les inquiétudes soulevées par les organismes français, de même que le dialogue

avec ces derniers et d'autres partenaires, tant du Nord que du Sud, doivent guider les travaux de la prochaine phase. Le Comité de gestion de Sphère conviera également les signataires de la lettre française à une réunion pour partager leur point de vue sur les prochaines étapes de la mise au point de ces normes. L'édition préliminaire de la Charte humanitaire de Sphère et des Normes Minimum en matière d'aide d'urgence dans les situations de catastrophes sera soumise à une période d'essai dans une grande variété de situations d'intervention d'urgence humanitaire avant la publication prévue fin 1999. Les réseaux d'ONG participantes sont, par conséquent, encouragés à rechercher l'engagement de leurs membres à prendre part à cette "phase pilote".

Arriver à ce point de la recherche d'une approche commune n'a pas été une tâche facile. Et la prochaine étape – la mise à l'essai de la pertinence et de la validité d'application de ces normes – posera également des défis fondamentaux. Mais le simple fait qu'un débat animé se poursuive reflète les véritables efforts qui sont déployés pour réduire les différences culturelles et philosophiques d'une part, et pour mettre au point des mécanismes positifs d'obligation de rendre compte, de l'autre. ◆

Nan Buzard a remplacé Susan Purdin en qualité de nouveau directeur du Projet Sphère. E-mail : [buzard@ifrc.org](mailto:buzard@ifrc.org). Site Web à : [www.ifrc.org/projects/sphere.html](http://www.ifrc.org/projects/sphere.html)

## WANEP

### Le Réseau Ouest-Africain de consolidation de la Paix

En septembre dernier, plusieurs organisations qui s'occupent de la consolidation de la paix, des droits de l'Homme, de même que d'autres organisations civiques du Libéria, de la Sierra Leone, du Bénin, du Togo, du Cameroun, du Ghana, du Nigéria, du Kenya et des Etats-Unis se sont rassemblées à Accra, au Ghana, pour donner naissance au Réseau Ouest-Africain de consolidation de la Paix (WANEP). Une réunion de planification stratégique et de cautionnement a suivi un exercice exploratoire intensif de douze mois mené dans huit pays de la sous-région et une concertation avec des personnalités éminentes de trois autres pays.

L'équipe exploratoire a dénoncé les points suivants comme défis à la consolidation de la paix en Afrique occidentale :

- La prolifération dans tous les pays visités de groupes s'occupant d'intérêts complémentaires : droits de

l'Homme, résolution/transformation des conflits, inter-confessionnels, ou guérison des traumatismes et réconciliation. Ceci provient pour une part de l'augmentation du nombre de conflits violents dans ces pays et, pour une autre, il s'agit d'une conséquence directe de l'afflux de fonds fournis par les donateurs, destinés à des activités liées à la paix dans divers coins du monde. Si cette hausse du nombre des organisations liées à la paix est louable, le manque de praticiens qualifiés au sein de ces organisations pose un grave danger à la consolidation de la paix dans la sous-région.

- La course aux fonds fournis par les donateurs est devenue une source de concurrence et de conflit parmi de nombreuses ONG locales dans les pays d'Afrique occidentale.
- Il n'y a guère d'échange – pour ne pas dire aucun – entre les organisations qui s'occupent de la consolidation de la paix et les praticiens dans de nombreux pays d'Afrique occidentale.
- Les valeurs et pratiques traditionnelles en matière de consolidation de la paix en Afrique occidentale sont sérieusement négligées par les praticiens de la

consolidation de la paix au plan international ou local. Par suite, la consolidation de la paix est considérée par beaucoup comme étant un bourrage de crâne impérial ou colonial en Afrique occidentale. Ceci a mené à une crainte et à un scepticisme de la part des communautés traditionnelles et de certaines communautés universitaires de la sous-région.

Par suite, le WANEP a été instauré en tant que mécanisme habilitant et de facilitation pour la coopération parmi les praticiens de la consolidation de la paix. Il va entreprendre une campagne de formation afin d'accroître les capacités des praticiens déjà sur le terrain ; il fournira un espace où les praticiens pourront se réunir pour établir des rapports personnels et de fonction ; il développera et suggérera un cadre d'appui aux organisations qui s'occupent de la consolidation de la paix en Afrique occidentale et promouvra les valeurs et les pratiques traditionnelles de la consolidation de la paix en Afrique

occidentale par le biais de la recherche et de publications.

Cette initiative concrétise le rêve de jeunes érudits africains provenant de trois universités américaines (à savoir : Eastern Mennonite, George Mason, Duquense) qui se sont rencontrés lors d'une Conférence en Virginie (Etats-Unis) en 1997 pour discuter de la situation désespérée de leur continent. L'Initiative de Paix de Nairobi basée au Kenya et l'Institut pour la consolidation de la Paix de l'université Eastern Mennonite en Virginie ont assuré un soutien pratique et moral pour la phase préliminaire, alors que la Fondation Winston pour la Paix dans le monde (Washington DC) a rendu WANEP viable sur le plan financier. ◆

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Sam Doe par email : 'West Africa Network for Peace Building' WANEP@africaonline.com.gh or gbaydee@africaonline.com.gh

# Nouvelles régionales

## LA BIRMANIE

**D**ix ans après le coup militaire sanglant de 1988, le Conseil pour la paix et le développement (anciennement le Conseil pour la restauration de l'ordre et de la loi (le Slorc)), continue de faire obstacle à la réforme démocratique à mesure que la Birmanie s'enfonce dans la crise.

La Birmanie, qui possédait autrefois l'une des économies les plus saines d'Asie, en est maintenant réduite au statut de PMA (Pays les moins avancés). Comptant seulement quarante-sept millions d'habitants et ne se connaissant pas d'ennemis de l'extérieur, la Birmanie dispose de l'une des armées les plus importantes d'Asie. La moitié du budget de l'Etat est consacré à l'armée, dont les effectifs sont passés de cent quatre-vingt mille en 1988 à quatre cent mille aujourd'hui. L'économie est caractérisée par une inflation en forte hausse, des pénuries de riz, une corruption endémique, l'effondrement des réserves en devises et une charge de la dette extérieure écrasante. La Banque mondiale a récemment coupé les liens financiers parce que le régime n'a pas réglé les échéances de l'emprunt. Les services publics s'effondrent. La crise économique asiatique a encore davantage ébranlé la fragile économie birmane, avec l'annulation ou la mise en attente de nombreux investissements étrangers et le retrait total du pays de certaines compagnies étrangères.

Les violations des droits de l'homme, telles que l'arrestation arbitraire et la détention, la torture, la mort

en détention et le transfert forcé, sont endémiques. Les conclusions d'une enquête réalisée en août 1998 par l'Organisation internationale du travail accusaient l'armée birmane au pouvoir de "crime contre l'humanité" en raison de son emploi "très répandu et systématique" du travail forcé.

Par ailleurs, la Birmanie a un gouvernement élu démocratiquement qui n'a jamais été autorisé à gouverner. La Ligue nationale pour la démocratie (LND) menée par Daw Aung San Suu Kyi a remporté quatre-vingt-deux pour cent des sièges lors des élections de 1990. Sur ce, la junte a changé les règles et a déclaré que ces élections n'étaient pas pour un parlement mais pour une assemblée constituante afin de rédiger une nouvelle constitution nationale. La Convention nationale contrôlée par l'armée a produit un avant-projet qui a, jusqu'ici, consacré la domination par l'armée de tout gouvernement à venir et marginalisé les minorités ethniques de la Birmanie. En 1995, la LND s'est retirée de la Convention nationale en signe de protestation.

En mai 1998, pour marquer l'anniversaire des élections de 1990, la LND a lancé un ultimatum selon lequel le Parlement devait être convoqué d'ici août. En réponse, le régime a contraint les Membres des Parlements à ne pas sortir de leur ville natale et il a arrêté ceux qui n'obtempéraient pas. Le 16 septembre, alors que plus de deux cents députés de la LND et neuf cent soixante-et-onze membres du parti étaient placés en détention, la LND et les représentants élus de quatre partis de

nationalité ethnique ont formé le “ Comité représentant le Parlement populaire “ (CRPP). La junte militaire birmane a menacé de dissoudre la LND et de procéder à l’arrestation de ses dirigeants.

Les rapports de la junte avec les diverses nationalités ethniques du pays ne sont pas plus harmonieux. Les sept principales régions ethniques (Arakanais, Chîns, Kachins, Shans, Karennis, Karens et Mòns) constituent, ensemble, soixante-quinze pour cent de la superficie du pays et accueillent environ un tiers de la population. Depuis près de cinq décennies, des rébellions éclatent et couvent dans les régions frontalières de la Birmanie. Les principales exigences des nationalités ethniques en Birmanie sont une véritable autonomie pour leurs régions natales et une voix éloquente dans les affaires du pays. Depuis 1988, le régime a négocié des cessez-le-feu boiteux (sans aucun règlement politique) avec la plupart des groupes armés et il a mené de féroces assauts sur les autres. Il y a à présent des centaines de milliers de personnes déplacées. Le transfert forcé de nombreux villages de minorités ethniques à des fins de “ sécurité interne “ a de même suscité l’exode de dizaines de milliers de réfugiés vers la Thaïlande, le Bangladesh, l’Inde et la Chine.

Quoi qu’il en soit l’aide demeure une question controversée. Il est extrêmement difficile pour les ONG de travailler sans l’autorisation et sans l’ingérence des autorités. Malgré la crise humanitaire grandissante en Birmanie, Aung San Suu Kyi a clairement exprimé l’opinion que les ONG devraient concentrer leurs efforts à ce stade à aider les réfugiés birmans qui se trouvaient le long des frontières du pays.

Depuis 1988, l’approche de la communauté internationale envers la Birmanie a été schizophrène: les pays occidentaux ont fait des tentatives limitées pour isoler le régime – d’un point de vue politique plutôt qu’économique

– alors que les gouvernements asiatiques ont fait des tentatives considérables pour séduire le régime – d’un point de vue économique plutôt que politique. Et, par conséquent, le régime n’a guère ressenti les pressions.

A présent, les Etats-Unis sont le seul pays à avoir imposé des sanctions économiques en interdisant tous les nouveaux investissements américains. Les Etats-Unis comptent aussi 21 cités, Etats et comtés dotés d’une législation sélective, ce qui rend difficile aux compagnies américaines qui travaillent en Birmanie d’obtenir des contrats avec les institutions de l’administration locale.



L’Union européenne (UE) a imposé une interdiction sur les visas pour les membres du régime, elle a instauré un embargo sur les livraisons d’armes, elle a frappé d’une interdiction toute aide non humanitaire et elle a retiré les préférences commerciales à la Birmanie en raison de l’emploi du travail forcé par le régime. Et cependant, aucune sanction économique européenne ne pèse sur la Birmanie. En fait, l’UE est en ce moment en train de prendre des mesures dans le cadre de l’Organisation mondiale du Commerce afin de démanteler les sanctions mises en place par l’Etat américain du Massachusetts.

La LND a, à maintes reprises, enjoint la communauté internationale d’imposer des sanctions économiques à la Birmanie. L’économie est le point faible du régime. Une approche double conjuguant un isolement économique avec une initiative diplomatique revigorée de la part de l’Association des Nations de l’Asie du Sud-Est (ANASE), de la Chine, du Japon et des Nations unies pourrait “inciter” le régime à adopter une attitude plus conciliante. Cette initiative devrait avoir un seul objectif : un programme transitoire passant de la dictature à la démocratie. ◆

## LE BURUNDI

### Un équilibre délicat

Il ne faut pas se fier au calme apparent qui règne à Bujumbura. L'UNICEF, le HCR, le PAM et les autres Organismes de l'ONU sont partout présents dans la ville. Le CICR a de nouveau ouvert son bureau deux ans après le meurtre de quatre de ses délégués à Cibitoke. Plus de quarante ONG étrangères œuvrent dans une quinzaine de provinces, dont aucune ne se trouve à plus d'une journée en voiture de la capitale. La ville est propre et en bon état et jouit de restaurants, magasins et télécommunications de bonne qualité. Il y règne une prospérité superficielle, que les sceptiques imputent aux profits tirés du non respect de l'embargo. Mais c'est un endroit dangereux : en juillet dernier, un responsable du PAM a été assassiné dans l'allée de sa maison. Au début de la même année, un employé expatrié d'une ONG a été assassiné dans des circonstances inexplicables. Dans l'arrière-pays, personne ne saurait dire combien ont été assassinés. Il s'est produit, cependant, fin octobre, encore un autre incident alarmant lorsque trente-quatre civils non armés ont été tués dans le Nyamaboko, une province rurale située près de Bujumbura. Des membres du personnel local de certaines ONG ont été tués ou blessés. La population est en haillons, prise entre l'armée du gouvernement et les multiples groupuscules rebelles ; neuf pour cent de la population est déplacée ; trois cent quarante-cinq mille personnes reçoivent une aide alimentaire. Selon l'UNICEF, les nombres concernés par les programmes d'alimentation supplémentaire sont passés en un an de cinq mille deux cent à trente-huit mille. Un million d'habitants du Burundi ne peuvent vivre chez eux, dont six-cent mille sont déplacés à l'intérieur du pays et le reste a surtout trouvé refuge en Tanzanie. A tout moment, un tiers du pays est inaccessible en raison de l'insécurité. Un accès plus grand révélerait de plus grands besoins, mais l'accès n'est pas constant.

Seul deux faits nouveaux que l'on pourrait qualifier d'améliorations se sont produits jusqu'ici cette année. En premier lieu, la pression internationale exercée sur le gouvernement quant à sa politique controversée de "regroupement" l'a probablement poussé à la modifier. Plus de deux cent cinquante mille personnes ont quitté les camps pour revenir chez elles l'an dernier dans le Kayanza, le Muramvya et le Karuzi. Dans ces régions,

il a été prétendu que le regroupement avait stabilisé les provinces et amélioré les conditions de vie, parce que les populations qui étaient affectées avaient reçu une aide sanitaire et nutritionnelle de la part du PAM et des ONG, qu'elles jouissaient d'un accès plus sûr à leurs champs et que, de plus, elles avaient reçu des forfaits de réinstallation avant de rentrer dans leur pays. Ailleurs, la situation est moins claire et il faudra un certain temps avant que ne soient évalués les effets du groupement des populations dans un plus grand nombre de camps, de taille plus modeste, proches de leur maison.

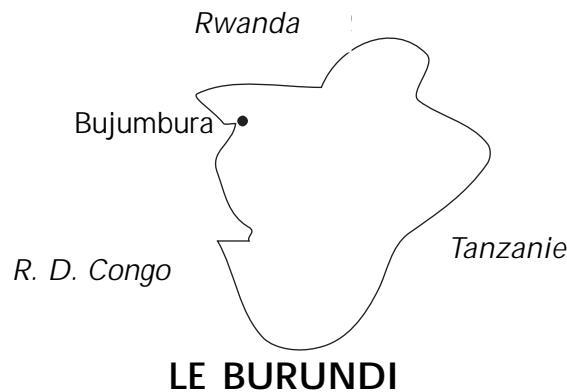
En second lieu, le processus de paix mené par le gouvernement à l'intérieur et hors du pays a progressé quelque peu. Il est difficile de dire dans quelle mesure ceci est dû à l'embargo économique. Ceux qui donnent leur appui au "gouvernement de transition négocié"

déclarent que Pierre Buyoya a satisfait à toutes les conditions que lui ont fixées ses voisins pour que les sanctions soient levées. Selon l'opposition au gouvernement, l'embargo doit être maintenu, afin de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement. La plupart des groupes étaient représentés parmi les dix-sept partis qui ont pris part aux pourparlers d'Arusha, bien que la FDD,

l'aile armée du CNDD, prétende que Léonard Nyangoma ne devrait pas parler en son nom. La FDD a lancé une série d'attaques dans le sud du pays, probablement pour mettre l'accent sur le fait qu'elle ait été exclue des pourparlers d'Arusha.

Les parties ont connu un certain nombre de désaccords quant à la procédure mais la série des pourparlers d'Arusha prévue en octobre a été annulée après deux jours, soi-disant en raison du manque de fonds. Malgré la volonté des parties de se réunir à nouveau début 1999, le processus est précaire. La non levée de l'embargo compromet la position de Buyoya sur deux fronts : ses commanditaires militaires pourraient estimer que ses réformes n'ont rien donné et être tentés de le renverser, alors que le FRODEBU, le parti de la majorité, pourrait penser que les pourparlers ne lui ont rien rapporté non plus et que la lutte armée serait une meilleure option. S'il se produisait l'une ou l'autre de ces réactions, il en résulterait probablement une massive effusion de sang.

Quels que soient les effets des sanctions sur la politique, le coût de la vie a doublé en deux ans, selon certaines mesures, et le gouvernement dit que le PNB a baissé de sept pour cent en raison de l'embargo économique. Il



LE BURUNDI

n'existe pas d'aide bilatérale pour ce pays, même si au moins trois Etats membres de l'UE envisagent la reprise de leurs programmes. Les principaux bailleurs de fonds sont, à présent, l'UE et les Etats-Unis. Les Etats-Unis souhaiteraient voir une plus grande libéralisation économique et un ajustement structurel plus grand avant la reprise de l'aide bilatérale. Ni l'un ni l'autre n'est possible sans un processus de paix continu.

Le Burundi est aujourd'hui un bon exemple de la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les Etats faibles devant les conséquences de la fin de la guerre froide :

- La chute d'un dictateur de longue date et une tentative d'instaurer la démocratie ;
- Un gouvernement élu se révèle incapable de faire face aux problèmes et/ou est démis de ses fonctions par l'armée ; le conflit civil commence ;
- Les différences latentes sont exploitées pour donner une dimension ethnique aux querelles civiles ; les réfugiés et les populations déplacées se rassemblent dans des camps ;

- L'économie du pays et ses ressources ne lui donnent une place importante sur aucune liste de priorités occidentales ;
- La couverture de vaccination baisse, les inscriptions à l'école primaire diminuent, les services de santé restent en souffrance, la sécurité alimentaire est réduite et la malnutrition augmente ;
- Les nations occidentales n'ont pas de politique cohérente mais elles financent l'aide humanitaire ;
- Les Etats voisins sont impliqués dans le conflit et semblent prendre parti pour des raisons d'ordre ethnique, d'ordre religieux ou pour toute autre raison ; ils accueillent également les réfugiés ;
- La non résolution de la crise politique conduit à une prolifération de factions armées, qui font leur proie des civils et qui aggravent la situation ;
- L'Etat devient de plus en plus difficile à gouverner et la crise prolongée en matière de légitimité réduit le terrain d'entente lorsque sont organisés des pourparlers de paix. ◆

## LE GUATEMALA

La signature, le 29 décembre 1996, des Accords de Paix entre le Gouvernement du Guatemala et l'URNG (l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque) a mis terme officiellement à plus de trente-cinq années de luttes intestines armées. Mais les avantages que devait apporter la paix ont été longs à venir et le processus de paix est en crise profonde ; la mise en œuvre des Accords est extrêmement en retard et les principaux secteurs d'influence s'opposent à l'application d'éléments clefs de ces Accords. De surcroît, la communauté internationale menace de réduire considérablement ses contributions au \$ 1,9 milliard promis approuvé, à l'origine, par le Groupe consultatif du Fonds monétaire international si des progrès considérables ne sont pas accomplis sur les éléments clefs de la mise en œuvre dans les prochains mois. La mise en œuvre des Accords, qui contiennent neuf pactes sur des questions importantes, telles que le traitement des populations déracinées, la création d'une Commission de la vérité, les droits et l'identité des populations indigènes, la politique socio-économique et agraire, le renforcement du pouvoir civil et le rôle de l'armée dans une société démocratique, la réforme constitutionnelle et la réincorporation des guérilleros de l'URNG, est pratiquement restée au point mort pendant la majeure partie de 1998.

Le gouvernement impute ce phénomène au fait qu'il est complexe de mettre en œuvre plus de quatre cents engagements contenus dans les Accords et à l'opposition de certains centres politiques d'influence. Mais, les groupes populaires et politiques progressifs déclarent que le gouvernement conservateur du Président Alvaro Arzú manque de volonté politique lorsqu'il se trouve confronté aux secteurs économiques conservateurs et à l'armée. Le public connaît mal les Accords et manque d'enthousiasme à leur égard car aucun avantage immédiat ne s'est concrétisé pour soulager les principales inquiétudes permanentes, à savoir l'insécurité et la pauvreté des citoyens.

En outre, le processus de paix a essuyé un revers majeur lorsque Juan Gerardi, évêque catholique et leader d'un projet organisé dans le cadre de l'église, qui rassemblait, cataloguait et analysait les témoignages et l'information relatifs à ces trente-cinq années de violence, a été assassiné deux jours à peine après que le projet a rendu public son rapport intitulé " La Récupération de la mémoire historique ", ou REMHI. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour dépeindre l'assassinat comme étant un crime ordinaire, l'hypothèse qui prévaut dans le pays est qu'il s'agit d'un crime politique commis par des membres (anciens et présents) de l'armée – ceux qui sont le plus impliqués comme étant des violateurs des droits de l'Homme dans le rapport REMHI. L'assassinat et l'incapacité de l'Etat à monter une

enquête crédible sur ce crime renforce la culture de l'impunité qui protège les violateurs des droits de l'Homme et la conviction de la population que la répression militaire n'a pas pris fin. Ce fait ravive la peur des années de guerre, faisant de la réconciliation nationale un objectif apparemment impossible à atteindre.

Si presque tous conviennent que les Accords ont amené une nouvelle ouverture politique dans le pays, en revanche, l'URNG, des secteurs importants de la société civile, la communauté internationale et d'autres analystes ont indiqué qu'il y avait cinq domaines essentiels d'inquiétude dans les pactes qui exigeaient une action immédiate et dramatique pour que le processus de paix ait un avenir. Avec des élections législatives prévues pour la fin de 1999 et le processus électoral politisant déjà toutes les questions, le temps pour l'action est réduit au dernier trimestre de 1998.

La communauté internationale des bailleurs de fonds est très attachée à ce que le gouvernement honore ses engagements visant à augmenter les impôts. Les accords de paix indiquent que d'ici l'an 2000 l'Etat devrait être en mesure de recueillir douze pour cent du produit national brut afin de poursuivre les objectifs économiques liés aux investissements nationaux en ce qui concerne l'éducation, la santé, le logement et le développement rural et afin de régler la dette qui sera contractée pour exécuter les Accords de Paix. L'augmentation doit provenir d'une imposition directe d'après laquelle les mieux lotis paieraient davantage d'impôts. Quoi qu'il en soit, la première mesure fiscale progressive suggérée par le gouvernement et approuvée par la législature a rapidement été abrogée lorsque les intérêts économiques conservateurs ont soulevé des objections et que le gouvernement, craintif de perdre l'appui de ce groupe au profit de son rival, le parti conservateur mené par l'ex-Général Rios Mont, a retiré le soutien qu'il apportait à cette mesure. Le gouvernement déclare à présent que l'objectif de douze pour cent à atteindre doit être

reprogrammé pour l'an 2002.

Un autre élément clef de la mise en œuvre des Accords est la réforme constitutionnelle qui fournirait le fondement juridique et constitutionnel pour un contrôle civil de l'armée, qui redéfinirait son rôle dans la société, qui réformerait le système judiciaire corrompu et inefficace, qui reconnaîtrait les droits et l'identité des populations indigènes et qui réformerait la législation électorale. A l'origine, l'objectif était que le Congrès approuve de telles réformes début 1998 afin de les soumettre à l'approbation du peuple lors d'un référendum populaire avant la fin de la même année. Les bailleurs de fonds internationaux ont indiqué qu'il était impératif que des réformes de cet ordre

fassent l'objet d'une approbation pour que l'aide se maintienne. Quoi qu'il en soit, ce n'est que maintenant que le Congrès envisage de procéder à des réformes constitutionnelles et le référendum populaire ne peut se dérouler avant le début de 1999 et, dans ce cas, les campagnes électorales pourraient bien en affecter le résultat.

Les progrès réalisés dans trois autres domaines essentiels d'inquiétude pour que la mise en place de la paix soit couronnée de succès – à savoir la réforme du système judiciaire, la réforme agraire et les questions importantes liées aux droits de l'Homme – ont été lents ou inexistantes. Si ces engagements ne sont pas exécutés de façon plus efficace et plus rapide, les Accords ne parviendront pas alors à aider la nation à surmonter quelques-unes des principales causes du récent conflit armé. Ainsi donc, au second anniversaire de la signature des Accords de Paix, il reste à voir si les Accords offriront la possibilité d'une lueur d'espoir de développement économique pour les pauvres et d'une justice sociale pour tous, ou s'il s'agit seulement d'une continuation de la répression économique et sociale sous le couvert d'une démocratie officielle mais dépourvue de sens. ◆

## LE GUATEMALA





**Les Dossiers thématiques du RRN** contributions sur des expériences ou des questions spécifiques préparées soit par des membres du RRN soit par des spécialistes extérieurs.

#### 1994

- 1 *MFS-CIS (Celula Inter-Secções), Mozambique : Système de collecte de données portant sur la sécurité alimentaire et les mouvements de populations* par T. Dusauchoit
- 2 *Lutter contre la sécheresse de 1991/92 en Zambie : Le Programme de prévention de la malnutrition (PPM)* par D. Mukupo
- 3 *Compte rendu des Opérations d'aide d'urgence en Bosnie* par M. Duffield
- 4 *Les mauvaises frontières font de mauvais voisins - L'économie politique du secours et de la réhabilitation dans la 5ème région Somalie, Ethiopie orientale* par K. Van Brabant
- 5 *Promouvoir la diplomatie préventive après la guerre froide : Rôles suggérés pour les Gouvernements et ONG* par K. Rupesinghe
- 6 *La crise des réfugiés rwandais en Tanzanie : Réussites et échec initiaux de l'aide alimentaire* par S. Jaspars
- 7 *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe*

#### 1995

- 8 *Cibler les pauvres dans le Nord de l'Irak - le rôle des méthodes de recherche formelles et informelles dans les opérations d'aide d'urgence* par P. Ward et M. Rimmer
- 9 *Le développement en conflit : l'expérience d'ACORD en Ouganda, au Soudan, au Mali et en Angola* par ACORD
- 10 *Gestion et soutien des agents de l'aide humanitaire et du développement : « Peut mieux faire »* par R. Macnair
- 11 *Formule argent-contre-travail et insécurité alimentaire dans la province du Koisha, Ethiopie méridionale* par P. Jenden
- 12 *Les dilemmes de la transition «post»-conflictuelle : les enseignements à tirer du secteur de la santé* par J. Macrae

#### 1996

- 13 *Se mettre « en ligne » dans les situations d'urgence : Guide et répertoire pour les organismes d'aide d'urgence et de réhabilitation* par L. Aris, P. Gee et M. Perkins

- 14 *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles : principes fondamentaux des ONG et une analyse critique des projets sur le traumatisme socio-psychologique* par D. Summerfield
- 15 *Analyse de la rentabilité : un outil utile pour l'estimation et l'évaluation des opérations d'aide humanitaire ?* par A. Hallam
- 16 *Evaluation conjointe de l'aide humanitaire au Rwanda : Conclusions et recommandations principales de l'étude III*
- 17 *La monétisation a-t-elle des liens avec la sécurité alimentaire ?* par J. Cekan, A. MacNeil et S. Loegering
- 18 *Au-delà du « Travail en période de conflit » : Comprendre le conflit et construire la paix - rapport du CODEP* par J. Bennett et M. Kayitesi Blewitt

#### 1997

- 19 *Les droits de l'homme et les normes juridiques internationales : ce que doivent savoir les employés des organismes humanitaires* par J. Darcy
- 20 *Code de People in Aid sur les meilleurs usages dans la gestion et le soutien du personnel d'aide*
- 21 *Promouvoir les principes humanitaires : l'expérience du Sud du Soudan* par I. Levine
- 22 *L'économie de la guerre au Libéria : analyse politique* par P. Atkinson
- 23 *La coordination de l'action humanitaire: le cas de Sri Lanka* par K. Van Brabant

#### 1998

- 24 *La santé reproductive pour les populations déplacées* par C. Palmer
- 25 *L'action humanitaire dans les crises prolongées : le nouvel "ordre du jour" de l'aide d'urgence et ses limites* par D. Hendrickson
- 26 *L'Approche économique alimentaire : cadre permettant de comprendre les stratégies de subsistance en milieu rural* par T. Boudreau
- 27 *Entre l'aide de secours et le développement : cibler l'aide alimentaire en vue d'empêcher la catastrophe en Ethiopie* par K. Sharp

**Les Revues sur l'état des connaissances du RRN** sont des revues commanditées, à la pointe de l'actualité, sur différents secteurs ou activités dans le domaine de l'aide d'urgence et de la réhabilitation. Préparées par des spécialistes renommés et soumises à l'examen de leurs pairs, ces revues sont publiées sous un format aisément accessible pour le personnel basé sur le terrain.

- 1 *L'eau, l'hygiène et l'assainissement en situation d'urgence* par Andrew Chalinder (juin 1994)
- 2 *Programmes d'alimentation supplémentaire d'urgence* par Jeremy Shoham (décembre 1994)
- 3 *Distributions générales de vivres lors des situations d'urgence : des besoins nutritionnels aux priorités politiques* par Susanne Jaspars et Helen Young (janvier 1996)
- 4 *Fournir des semences pendant et après les situations d'urgence* par le Programme de semence et biodiversité de l'ODI (janvier 1997)
- 5 *Dénombrer et identifier les populations bénéficiaires lors des interventions d'urgence : l'enregistrement et les solutions alternatives* par John Telford (septembre 1997)
- 6 *La planification des établissements humains temporaires pour les populations déplacées lors de situations d'urgence* par Andrew Chalinder (janvier 1998)
- 7 *L'évaluation des programmes d'assistance humanitaire* par Alistair Hallam (à paraître 1998)

**Les bulletins du RRN** offrent un forum d'analyse brève et de mise à jour des développements actuels sur le terrain, des questions essentielles de politique, etc... Des copies brochées de ces Bulletins sont offertes à titre gratuit. Elles peuvent également être téléchargées à partir du site Web du RRN.

**Pour obtenir l'une quelconque des revues qui figurent ci-dessus, veuillez remplir la fiche qui se trouve au verso et la renvoyer à :**

L'Administratrice du RRN, Relief and Rehabilitation Network, Overseas Development Institute,  
Portland House, Stag Place, London SW1E 5DP, UK

Tél: +44 171 393 1674/47/40 Fax: +44 171 393 1699 E-mail: [rrn@odi.org.uk](mailto:rrn@odi.org.uk)

# COMMANDE publications **RRN**

VEUILLEZ INDIQUER LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE VOTRE COMMANDE:

**Dossiers thématiques** (£ 5 le numéro sans compter les frais d'affranchissement - £ 3,50 pour nos abonnés ou pour les commandes de 10 numéros au moins)

<input type="checkbox"/> DT 1	<input type="checkbox"/> DT 5	<input type="checkbox"/> DT 9	<input type="checkbox"/> DT 13	<input type="checkbox"/> DT 17	<input type="checkbox"/> DT 21	<input type="checkbox"/> DT 25
<input type="checkbox"/> DT 2	<input type="checkbox"/> DT 6	<input type="checkbox"/> DT 10	<input type="checkbox"/> DT 14	<input type="checkbox"/> DT 18	<input type="checkbox"/> DT 22	<input type="checkbox"/> DT 26
<input type="checkbox"/> DT 3	<input type="checkbox"/> DT 7	<input type="checkbox"/> DT 11	<input type="checkbox"/> DT 15	<input type="checkbox"/> DT 19	<input type="checkbox"/> DT 23	<input type="checkbox"/> DT 27
<input type="checkbox"/> DT 4	<input type="checkbox"/> DT 8	<input type="checkbox"/> DT 12	<input type="checkbox"/> DT 16	<input type="checkbox"/> DT 20	<input type="checkbox"/> DT 24	<input type="checkbox"/> DT 28

**Revue sur l'état des connaissances** (£ 10 le numéro sans compter les frais d'affranchissement - £ 7,50 pour nos abonnés ou pour les commandes de 10 numéros au moins)

<input type="checkbox"/> REC 1	<input type="checkbox"/> REC 2	<input type="checkbox"/> REC 3	<input type="checkbox"/> REC 4	<input type="checkbox"/> REC 5	<input type="checkbox"/> REC 6	<input type="checkbox"/> REC 7
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Nous facturons les frais d'affranchissement à hauteur de 20% de la valeur de la commande pour le RU et l'UE, de 25% pour toutes les commandes outremer et de 35% pour l'Extrême-Orient et l'Australasie.

VALEUR TOTALE DE LA COMMANDE

## DETAILS DE LA LIVRAISON

Titre (Dr/M./Mme etc) ..... Nom ..... Prénoms .....

Adresse de la livraison .....

..... Code postale ..... Pays .....

tél ..... télécopie ..... e-mail .....

## commandes de publications MODALITES DE PAIEMENT

- je joins un paiement en **liquide/virement postal**
- je joins un **chèque** libellé à l'ordre de l'**Overseas Development Institute**
- je joins les informations relatives à ma **carte à paiement différé** (Mastercard/Visa/Access)

veuillez débiter ma carte mastercard / visa / access card no. ....

date d'expiration de la carte ..... signature .....

adresse de facturation de la carte .....

- veuillez m'envoyer une **facture**

adresse de facturation .....

..... référence de la commande .....



# FICHE D'abonnement **RRN**

VEUILLEZ REMPLIR LES **DEUX** PAGES

Titre (Dr/M./Mme. etc) ..... Prénoms ..... Nom .....

Occupation actuelle .....

Organisation .....

Dans quel pays êtes-vous à présent? .....

Nationalité ..... *Veillez noter que nous demandons des informations sur votre location et votre nationalité simplement pour mesurer notre circulation*

Nombre approximatif de personnes qui travaillent dans votre organisation (bureau du pays): .....

Adresse ..... tél .....

..... télécopie .....

..... e-mail .....

Code postale ..... Pays ..... site-web .....

*L'abonnement annuel au RRN donne droit aux membres à trois Bulletins, à quatre à six Dossiers thématiques et à deux Revues sur l'état des connaissances par an. Les membres du RRN peuvent se procurer les anciens numéros au prix réduit.*

Je souhaite devenir **membre à part entière pour £ 25 par an\***

*\*voir les modalités de paiement au verso*

Je souhaite poser ma candidature pour un **abonnement annuel gratuit** et je joins des informations justificatives indiquant:

- que je participe activement à des opérations d'assistance humanitaire
- que j'exerce actuellement des activités dans des pays/régions victimes de situations d'urgence politiques complexes

Il existe un nombre limité d'abonnements gratuits sur une base annuelle, le maximum étant de 3 par office et par pays.

Je souhaite recevoir un **abonnement annuel gratuit au Bulletin** seulement

J'ai accès au World Wide Web et je souhaite **recevoir les publications du RRN gratuitement via e-mail**

Dans quelle langue préféreriez-vous recevoir les publications du RRN:  Français  Anglais  
Veillez indiquer quel est le type d'organisation pour laquelle vous travaillez :

*(veuillez ne cocher qu'une seule case)*

- ONG du «Nord» - Opérationnelle
- ONG du «Nord» - Organisme de subvention
- ONG du «Sud»
- Organisme national/ministère
- Organisation bilatérale bailleurs de fonds
- Organes des Nations unies (par ex. DAH, PAM, HCR)
- Mouvement de la Croix-Rouge
- Cabinet-conseil indépendant
- Université/Institut de recherche
- Bibliothèque/Centre de documentation/Maison d'édition

*veuillez répondre aux autres questions au verso...*

**Bulletin d'inscription dûment rempli (et règlement approprié\*)**

signature .....

date .....

**Surfez sur notre Site Web et prenez votre inscription en ligne à :  
[www.oneworld.org/odi/rrn/](http://www.oneworld.org/odi/rrn/)**

Il nous serait utile que vous remplissiez les sections suivantes pour notre propre évaluation :

### Secteur d'activités à l'heure actuelle

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Médecine/santé                        | <input type="checkbox"/> Nutrition         | <input type="checkbox"/> Génie civil/architecture               |
| <input type="checkbox"/> Eau/assainissement                    | <input type="checkbox"/> Economique        | <input type="checkbox"/> Sciences naturelles/de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie/sociologie              | <input type="checkbox"/> Agriculture       | <input type="checkbox"/> Education                              |
| <input type="checkbox"/> Logistique/transport/aide alimentaire | <input type="checkbox"/> Droits de l'homme | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)<br>.....     |

### Pays/région où vous travaillez à l'heure actuelle

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Europe occidentale       | <input type="checkbox"/> Afrique australe            | <input type="checkbox"/> Extrême-Orient                     |
| <input type="checkbox"/> Europe de l'Est/centrale | <input type="checkbox"/> Afrique du Nord             | <input type="checkbox"/> Sud-Est asiatique                  |
| <input type="checkbox"/> CEI                      | <input type="checkbox"/> Moyen-Orient                | <input type="checkbox"/> Asie centrale                      |
| <input type="checkbox"/> Afrique centrale         | <input type="checkbox"/> Amérique du Nord            | <input type="checkbox"/> Australie & Pacifique              |
| <input type="checkbox"/> Afrique de l'Est         | <input type="checkbox"/> Amérique centrale et du Sud | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)<br>..... |
| <input type="checkbox"/> Afrique de l'Ouest       |  |   |

Veuillez indiquer un maximum de 6 pays que vous connaissez tout particulièrement :

.....

### Comment avez-vous découvert le RRN?

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lors d'une conférence  | <input type="checkbox"/> Grâce à un collègue     | <input type="checkbox"/> Sur invitation personnelle |
| <input type="checkbox"/> Par le bulletin du RRN | <input type="checkbox"/> Par le personnel du RRN | <input type="checkbox"/> Autre                      |

Les détails contenus sur cette fiche sont stockés sur la base de données du RRN.

Si vous ne voulez pas que votre nom et celui de votre organisation figurent dans le site-web du RRN, veuillez cocher cette case

### abonnement annuel MODALITES DE PAIEMENT

- je joins un paiement en **liquide/virement postal** de £ 25/55\*
- je joins un **chèque** de £ 25/55\* libellé à l'ordre de l'*Overseas Development Institute*
- je joins les informations relatives à ma **carte à paiement différé** (Mastercard/Visa/Access)

veuillez débiter ma carte Mastercard/Visa/Access - numéro

.....

date d'expiration ..... signature .....

adresse de facturation de la carte .....

.....

- veuillez m'envoyer une **facture** pour £ 25/55\*

Adresse de facturation .....

..... référence .....

### Veuillez retourner cette fiche à:

L'Administratrice du RRN  
Relief and Rehabilitation Network,  
Overseas Development Institute,  
Portland House, Stag Place  
Londres SW1E 5DP, UK  
Tél: +44 171 393 1674/47/40  
Fax: +44 171 393 1699  
E-mail: rrn@odi.org.uk

**Disasters** Les membres à part  
entière du RRN ont droit  
à une réduction de 15%  
sur l'abonnement annuel  
à Disasters. Un  
abonnement conjoint  
coûte £55.00.

Je souhaite **souscrire à un  
abonnement au RRN et à  
Disasters** pour la somme  
totale de £55.00.\*

# Nouvelles Régionales

## LA GUINEE BISSAU

### Développer un Plan d'action humanitaire commune

#### Le contexte

La Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, est devenue indépendante en 1973 et elle a vécu une transformation politique et économique. Le multipartisme y est instauré depuis 1996. Les dernières élections législatives et présidentielles ont eu lieu en 1994 et les premières élections municipales en 1997. Avec une population qui se chiffrait à 1,1 million, soit une croissance démographique de 2,1 pour cent et un PNB de deux cent vingt dollars américains/habitant, le pays est caractérisé par un taux d'analphabétisme de soixante-huit pour cent, un taux de mortalité infantile (chez les enfants de moins de cinq ans) de deux cent quarante pour mille et une espérance de vie de quarante-trois ans et demi.

Le pays doit aussi faire face à une urbanisation rapide, à un accès limité à l'eau/assainissement et à des logements inadéquats. Il n'empêche, le pays aurait les possibilités agricoles de fournir suffisamment de vivres pour ses habitants. Malgré cela, la production alimentaire est en deça des besoins nationaux par suite des risques climatiques. Une très grande priorité est attachée à ses cultures commerciales et, par dessus, à la noix de cajou qui est habituellement troquée pour du riz, qui constitue la nourriture de base du pays.

#### La rébellion militaire

Le conflit a éclaté le 7 juin 1998 entre les troupes du Gouvernement et une section de l'armée suite au remplacement du Général Ansumane Mane par un nouveau chef de l'armée. Les combats entre les troupes du Gouvernement, loyales envers le Président Joao Bernardo Vieira, et les soldats placés sous les ordres de Mane se sont déroulés en deux phases, au début de juin

et en octobre. Ces combats ont immédiatement entraîné le déplacement de près de trois cent cinquante milliers de personnes (ce qui représente un tiers de toute la population du pays) de la ville de Bissau vers la campagne environnante ou vers le Sénégal, la Gambie, le Cap-Vert et la Guinée Conakry en tant que réfugiés (cinq mille environ). Après une trêve convenue, le 26 juin, par les deux parties, une période de calme relatif s'en est suivie et environ deux cent mille personnes déplacées seraient retournées à Bissau. Mais, avec la reprise des hostilités entre le 9 et le 18 octobre, la plupart des personnes déplacées qui étaient revenues à Bissau ont à nouveau repris le chemin de l'exode. Parmi cette nouvelle vague de personnes déplacées, de soixante-dix mille à quatre-vingt mille se sont rendues à Prabis et à Cumura et elles vivent à présent dans des conditions encore plus extrêmes que celles qu'elles avaient connues pendant la période du 26 juin au 8 octobre à Bissau.

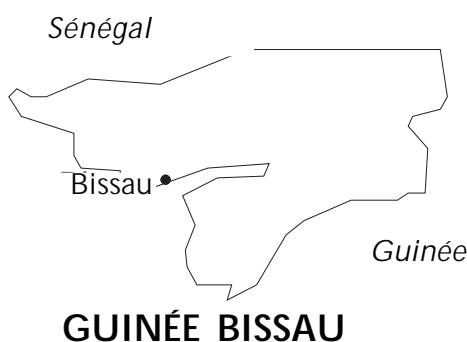
#### Les implications d'un accord de paix

Le 21 octobre, le président Joao Bernardo Vieira a déclaré un cessez-le-feu unilatéral et est convenu de rencontrer le Brigadier Ansumane Mane en vue de discuter d'un accord de paix. Cet accord a été signé le 1 novembre 1998. En avançant l'hypothèse prudente que le conflit est terminé, il est maintenant approprié d'engager une réflexion sur un certain nombre de facteurs aptes à influencer des activités d'assistance humanitaire et d'aide à la réhabilitation. Voici quelques-uns des facteurs positifs susceptibles de contribuer à un programme d'assistance humanitaire orienté vers la réhabilitation et le développement:

- Une très faible proportion des trois cent cinquante milliers de personnes déplacées vivaient dans des abris provisoires, dans des camps ou dans des sites spéciaux créés à leur intention. Elles vivaient, en grande majorité, avec des membres de leur famille, des amis ou elles ont

été accueillies par des personnes qui leur étaient étrangères dans de petites villes et dans des zones rurales – les familles d'accueil faisant preuve d'un immense esprit de solidarité. Les personnes déplacées ont, à leur tour, apporté leur contribution au ménage de leurs hôtes en participant à la saison des semences en juillet et en août, ce qui s'est soldé par un plus grand nombre d'hectares cultivés en comparaison des trois années précédentes.

- Les spécialistes de la FAO ont récemment indiqué que la récolte de 1998 serait bonne en raison de conditions climatiques favorables.



- Pendant les hostilités, de nombreux fonctionnaires employés dans des secteurs de production ou sociaux sont demeurés dans le pays et sont restés actifs à leur poste dans des régions qui étaient soit sous le contrôle du Gouvernement soit sous celui de la junte militaire bien que le paiement des salaires ait été suspendu. Naturellement, le temps était consacré à la production vivrière ou à d'autres activités productives plutôt que sur le lieu " de travail ".
- Bien qu'il y ait eu des retards pour obtenir l'autorisation d'acheminer l'assistance humanitaire à l'intérieur du pays, de même qu'entre la Guinée-Bissau et les pays avoisinants, les deux parties ont fait preuve d'un respect raisonnable pour les civils et pour les agents humanitaires, évitant de les prendre pour cibles dans la crise.

Parmi les facteurs négatifs qui risquent de retarder ou de rendre plus difficile le processus de réhabilitation figurent les points suivants :

- Il s'agit de l'un des pays les plus pauvres du monde. Il se situe en effet au 163ème rang avec des indicateurs sociaux bas dans toutes les catégories. Les principales activités de production sont surtout agricoles ; le tourisme ne reprendra pas de façon notable tant qu'un règlement de paix ne sera pas vraiment bien avancé.
- Les réserves de la population rurale ont été réduites et les mécanismes de secours considérablement affaiblis.
- Le commerce et les affaires, déjà limités, à la fois pour les cultures commerciales (essentiellement la noix de cajou) et pour la production agricole familiale (céréales, légumes, fruits et pêche) ont été négativement affectés ; comme, par exemple, le commerce familial avec le Sénégal car il est probable que ses problèmes avec le Casamance affecteront ses relations avec la Guinée-Bissau.
- Les violations des droits de l'homme impliquant des soldats et des civils (essentiellement des personnalités politiques) risquent d'entretenir un climat politique négatif.
- Des rapports tendus entre la Guinée-Bissau et ses voisins pourraient se solder par la prolongation d'un embargo " de facto " sur certains produits essentiels nécessaires pour les programmes d'assistance humanitaire et de réhabilitation.

## La mise en place d'un plan d'action humanitaire commune

Les principes et les critères généraux qui devraient s'appliquer aux programmes d'assistance humanitaire ou de réhabilitation font l'objet d'une discussion dans le contexte interorganisations en vue de mettre au point un Plan d'action humanitaire commune et un Appel consolidé. La réflexion engagée se concentre sur :

- le choix des programmes humanitaires et de réhabilitation qui se soutiennent les uns les autres.
- une réponse opportune dans les deux catégories de programmes.
- une bonne synergie entre les différentes sources de financement.
- la réactivation de certains programmes de réhabilitation-développement comme, par exemple ceux qui ont été suspendus pendant la crise et pour lesquels un financement existe déjà.
- fixer les critères pour traiter les catégories et la faisabilité des projets de réhabilitation.

Ce cadre laisse encore assez de place pour un certain nombre de programmes humanitaires qui soutiennent des projets de réhabilitation durable et de développement et vice versa. Par exemple, il est possible qu'un programme de graines pour encourager le redressement constitue une option pertinente car il pourrait s'attaquer à des besoins humanitaires et de développement importants et contribuer à l'amélioration de la banque de graines du pays. De surcroît, dans le secteur de la santé, il est envisagé la possibilité de changer l'approvisionnement de médicaments, de vaccins et de matériel contenus dans les trousseaux de type urgence pour fournir à la place les approvisionnements nécessaires pour rétablir des réserves normales. Troisièmement, un programme d'alimentation en eau bien centré, en même temps qu'une formation de base des communautés pour leur apprendre à entretenir et à réparer les pompes et les puits, pourrait immédiatement réduire les risques que des maladies liées à l'eau ne se déclarent parmi les personnes déplacées et la population locale, de même qu'il pourrait avoir des conséquences importantes au-delà de la phase de l'aide d'urgence.

Ceci ne constitue que quelques catégories et exemples des programmes d'aide humanitaire et de réhabilitation qui sont envisagés et qui ont vocation à être reflétés dans le Plan d'action humanitaire commune en cours de préparation à l'heure actuelle pour la Guinée-Bissau. ◆

# Formation

## La CETI se transforme de plus en plus en HATI

Les discussions interorganisations n'ont pas cessé pendant l'été et elles se poursuivent à l'heure actuelle quant à la base de financement et à l'avenir de la Crisis Environment Training Initiative (la CETI). Conçue à l'origine, entre autres, pour se concentrer sur la mise au point de modules de formation interorganisations et pour promouvoir la discussion interorganisations lors de réunions informelles portant sur les questions de formation d'ordre commun, la CETI, anciennement associée au Bureau de coordination des affaires humanitaires et à l'école supérieure du Personnel de l'ONU, a été dissoute après accord lors du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations (IASC-WG).

Parmi les nombreux éléments composants de la CETI, celui qui a reçu le soutien le plus tangible est le site Web contenant un inventaire des documents et des activités de formation sur l'assistance humanitaire disponibles actuellement. La valeur du Humanitarian Assistance Training Inventory [l'Inventaire de la formation en assistance humanitaire] – mieux connu sous le nom de HATI – a été confirmée par une enquête récente réalisée auprès des utilisateurs du Reliefweb et par un sondage effectué auprès des membres du Groupe de travail sur la formation, qui a été mis sur pied après le premier séminaire relatif au Personnel d'urgence (EPS1 – voir bulletin numéro 9).

La place du HATI sur le Reliefweb ([www.reliefweb.int/research/training](http://www.reliefweb.int/research/training)) est garantie en ce qui concerne le soutien technique et l'accueil – mais le défi à relever à présent est de trouver le financement nécessaire pour payer le salaire d'une personne travaillant à temps partiel pour en assurer l'entretien et le développement continu, essentiel pour assurer l'avenir du HATI.

Quant aux autres éléments composants de la CETI, la priorité a été donnée à l'avenir des modules de formation et à la dernière mise au point d'un module sur les personnes déplacées. Le IASC-WG a mis sur pied une équipe spéciale interorganisations sur les questions de formation, avec des représentants des réseaux d'ONG, de même que des principaux organismes de l'ONU. La première réunion de cette équipe spéciale a été convoquée par le HCR.

Les organismes doivent continuer à envoyer tout renseignement relatif aux stages de formation, etc... à [HATI@dha.unicc.org](mailto:HATI@dha.unicc.org)

### Ont collaboré aux "Nouvelles régionales" :

**Birmanie** : Yvette Mahon, Burma Action Group UK, avec la participation de Stephen Lanjouw

**Burundi** : Philip Winter, Consultant indépendant

**Guatemala**: Daniel Long, Conseil œcuménique des églises

**Guinée-Bissau**: Yvon Madore, OCHA-Dakar

*Veillez noter que les points de vue représentés reflètent uniquement ceux de l'auteur et pas nécessairement ceux de son organisme ou de tout autre organisme mentionné.*

Nous présentons nos excuses à ceux qui ont collaboré aux " **Nouvelles régionales** " du **Bulletin 11** où la section des crédits a été omise. Nous corrigeons ici cette erreur :

**DR Congo**: Phillip Winter, Représentant régional du RRN

**Sahara occidental** : John et Tom Corsellis, Indépendants

**Afghanistan**: Peter Marsden

**Sierra Leone**: Philippa Atkinson, Représentante régionale du RRN

### **Le Diplôme international en Assistance humanitaire** (IDHA), février 1999, Genève, Suisse

Suite au succès des stages qui se sont déroulés à Dublin et à New York en 1997 et 1998, le troisième stage du Diplôme international en Assistance humanitaire aura lieu au Centre de Conférence, Château de Bossey, Genève au cours du mois de février 1999.

Ce stage s'adresse aux professionnels des organismes d'aide – quelles que soient leurs disciplines – pour accroître leurs connaissances et renforcer leurs compétences analytiques en ce qui concerne les questions critiques actuelles dans la gestion d'une crise humanitaire.

Le stage remet aux candidats qui ont réussi un diplôme accrédité par le Hunter College de la City University de New York et par le Royal College of Surgeons d'Irlande.

S'adresser à : The Course Administrator, Catherine Blum IFRC, Genève, Suisse. Tél : +41 22 730 49 75, Fax : +41 22 733 03 95 ou email : eblum@ifrc.org

### **Le Programme provisoire de formation de RedR** pour 1999, Londres, GB, et Canberra, Australie

Les stages de RedR offrent une occasion unique de développer les compétences nécessaires pour les secours aux sinistrés. Le stage d'une semaine intitulé " Les réfugiés, les organismes d'aide d'urgence et leurs employés " doit être considéré comme un préalable essentiel pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'aide d'urgence et, notamment, ceux qui ne possèdent aucune expérience dans le domaine des secours aux sinistrés.

Le Programme provisoire de formation pour 1999 sera disponible sous peu. Pour de plus amples renseignements s'adresser à : Caroline Mitchell, RedR, 1 Gt. George Street, Londres, SW1P 3AA. Fax : +44(0)171 222 05 64

### **College for International Cooperation and Development**, Hull, GB

Des cours de formation générale sont proposés à ceux qui ne disposent d'aucune expérience, mais qui souhaitent travailler sur le terrain. En ce moment, les cours se concentrent sur la Zambie, le Malawi, le Mozambique, l'Angola et l'Inde. Les cours se déroulent tout au long de l'année.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu des cours et sur les frais d'inscription s'adresser à : CICD, Winestead Hall, Nr. Hull, HU12 0NP, GB. Tél : +44 (0)19 64 63 18 26 ; Fax : +44 (0)79 70 84 75 09 ; ou email : cicc@winestead.karoo.co.uk

### **Travailler avec le conflit**, 26 avril – 2 juillet 1999, Birmingham, GB

Stage à forte dominance pratique, basé sur l'expérience, à l'intention de ceux qui travaillent dans des régions d'instabilité et de conflit. S'adresse tout particulièrement au personnel des ONG, aux employés des organismes d'aide, à ceux qui s'intéressent aux droits, à l'aide d'urgence, à la reconstruction et au développement. Couvre l'analyse du conflit, la dynamique de groupe, la négociation, la médiation, le traumatisme, les mesures de confiance, la prévention des conflits et bien d'autres choses encore.

Le nombre de places est limité et quelques bourses sont proposées. Les candidatures sont maintenant acceptées pour les stages basés au Royaume-Uni. Il s'agit d'un stage de dix semaines, toutefois il est possible de préparer chaque module individuellement, le cas échéant.

### **Renforcer la politique et la pratique dans les régions de conflit**, 12-16 juillet 1999, Birmingham, GB

S'adresse essentiellement au personnel d'organismes qui s'intéressent aux programmes d'aide d'urgence, de développement, de droits et de consolidation de la paix.

L'atelier offrira des modèles et des méthodes pratiques pour aider le personnel des organismes d'aide à analyser les conflits et à intégrer à leurs programmes des stratégies efficaces en matière de gestion des conflits. Les sessions couvriront :

- L'analyse du conflit
- L'évaluation de l'impact du conflit
- La prévention du conflit et la consolidation de la paix
- La formation pour la résolution du conflit et la consolidation de la paix

S'adresser à : Responding to Conflict, Selly Oak Colleges – RRN, 1046 Bristol Rd, Birmingham B29 6LJ, GB. Tél : +44 (0)121 415 56 41 ; Fax : +44 (0)121 415 41 19 ; Email: enquiries@respond.org et Site Web : www.respond.org/

# Conférences

## Les dépêches en provenance des Zones de catastrophe : comment couvrir les situations d'urgence humanitaire

*Londres (GB), le 27 mai 1998.*

Organisée par dix organismes d'aide d'urgence du Royaume-Uni et par l'ECHO, cette Conférence a examiné d'un œil critique la "couverture" des situations d'urgence humanitaire à la fois par les organismes humanitaires internationaux et par les médias internationaux. Des questions clés ont été posées : La source originale de l'information était-elle fiable, d'où provenait-elle, et par qui était-elle manipulée ? Quelle qualité d'analyse était proposée à l'audience, dans quelle mesure était-elle façonnée par une compréhension et un tableau "stéréotypés" ?

Le génocide au Rwanda, en 1994, et la fuite et la détresse des réfugiés rwandais des camps situés dans l'Est du Zaïre vers l'Ouest, dans les profondeurs de la forêt zaïroise, formaient les études de cas qui ont fait l'objet d'un examen dans les deux projets de recherche. La Glasgow Media Unit a procédé à une étude du contenu de la couverture de ces événements par les médias britanniques. L'œuvre de Nick Gowing intitulée 'New Challenges and Problems for Information Management in Complex Emergencies' [Nouveaux défis et problèmes pour la gestion de l'information dans les situations d'urgence] devrait constituer une lecture obligatoire pour tout employé d'un organisme d'aide. Sans tenir compte de l'exactitude factuelle de la façon dont il interprète les

indices indirects qui suggèrent une implication étrangère dans la crise des Grands Lacs, son message central demeure une mise en garde cruciale : si la manipulation et, éventuellement, l'extermination des civils font partie des stratégies politiques et militaires, il est possible alors que l'information "humanitaire neutre" n'existe plus. Les rapports sur les mouvements de population et des organismes d'aide deviennent alors des "renseignements militaires" pour les parties au conflit et risquent de mettre en danger les vies tant des civils que des employés des organismes d'aide.

Les organismes d'aide et les journalistes oublient aussi la réalité dans laquelle nous vivons, à savoir les communications planétaires instantanées. Des armées qui sont dans l'apparence pauvrement équipées sont néanmoins susceptibles d'avoir accès à des transmissions du service mondial et à des télévisions par satellite et de connaître ainsi instantanément ce qui est dit sur leur situation. Les groupes armés apprennent la guerre de l'information. Ceci peut vouloir dire manipuler la vérité par action ou par omission, refuser l'accès aux journalistes et aux employés des organismes d'aide lorsqu'on ne souhaite pas avoir de témoins et autoriser l'accès lorsqu'il est nécessaire de pouvoir situer "l'ennemi". Il est même possible qu'ils aient accès à la technologie nécessaire pour intercepter les communications de téléphone et de fax par satellite, "corrigeant" les rapports indésirés des organismes d'aide et des journalistes en les intimidant, en les expulsant ou même en les assassinant.

Les documents de synthèse sont accessibles en tapant [www.alertnet.org](http://www.alertnet.org). Les actes et les documents de la Conférence peuvent également être obtenus auprès de : SCF-UK, Fax : +44 (0)171 793 76 15.

## L'avenir de l'aide alimentaire

*ODI, Londres(GB), le 17 juin 1998.*

Le rapport de l'ODI intitulé 'The Future of Food Aid: A Policy Review' [L'avenir de l'aide alimentaire : examen des orientations] par E. Clay, N. Pillai et C. Benson a été lancé publiquement lors d'une réunion tenue en juin qui a rassemblé un groupe d'universitaires, d'analystes de la politique et de praticiens pour débattre des futurs rôles de l'aide alimentaire et des fonds nécessaires pour appuyer la sécurité alimentaire et humaine. Parmi les participants se

trouvaient Peter Grant du DFID (qui a commandité l'étude), Professeur Shetty de l'Unité de Nutrition de l'Ecole d'hygiène et de médecine tropicale de Londres, Dr. J. Seaman et L. Gostelow de SCF et D. Church, pour le compte de VOICE.

E. Clay a présenté les conclusions et les recommandations principales de l'étude d'orientation. A. Hallam (de l'ODI) a discuté de la perspective de politique humanitaire plus générale et du contexte changeant de l'acheminement de l'aide alimentaire d'urgence et J. Shoham (du Réseau de Nutrition d'urgence) a parlé d'améliorer l'efficacité de l'aide alimentaire en assurant

une sécurité nutritionnelle aux populations affectées par la crise et aux personnes déplacées.

Selon cette étude, les expéditions de vivres financées par l'aide destinées aux pays en développement devraient être supprimées peu à peu, à l'exception toutefois des cas d'urgence extrême. Les \$ 2 milliards consacrés chaque année à l'expédition de vivres vers les pays pauvres donnaient en général des résultats qui étaient "guère impressionnants". Le rapport défend l'utilisation de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence authentiques, telles que la crise qui sévit actuellement dans le Sud-Soudan – mais les deux tiers de toute l'aide alimentaire sont soit vendus sur les marchés locaux soit utilisés pour soutenir les programmes de "vivres en échange d'un travail" ou encore d'alimentation complémentaire pour les enfants. Fournir des emplois et nourrir les enfants sont toutes deux des causes qui en valent la peine mais, quoi qu'il en soit, envoyer de l'aide alimentaire ne constitue pas la meilleure manière de le faire.

L'étude soutient que le PAM qui apporte une aide alimentaire dans le cadre du développement à plus d'une soixantaine de pays, devrait à la place devenir une agence logistique d'aide d'urgence et de secours. L'étude propose que la Commission européenne joue un rôle plus important, afin de bénéficier des avantages qu'offrent les économies d'échelle de l'aide multilatérale. Les programmes nationaux devraient en grande partie être supprimés peu à peu.

Des exemplaires du rapport et un document de travail rédigé par les mêmes auteurs (intitulé *Food Aid and Food Security in the 1990s: Performance and Effectiveness*, sont disponibles auprès de l'ODI, Portland House, Stag Place, Londres, SW1E 5DP ; Tél : +44 (0)171 393 16 00 ; Fax : +44 (0)171 393 16 99 ; Email : [publications@odi.org.uk](mailto:publications@odi.org.uk)

## La quatrième conférence annuelle de l'Association Internationale des Centres de Formation sur les Opérations de Soutien de la Paix (IAPTC)

*Oslo, Norvège, les 7-9 mai 1998.*

L'IAPTC, qui compte à présent parmi ses membres une grande variété de centres de formation pour le maintien de la paix, d'universités, de missions nationales auprès de l'ONU, d'ONG et d'organisations multilatérales, s'est réunie à Oslo en mai pour procéder à un échange de l'information sur la formation, sur les méthodes d'éducation et de recherche et sur les modalités en matière de maintien de la paix.

Les opérations de "soutien de la paix" sont à présent considérées comme étant un rôle nouveau, et parfois primordial, pour les forces militaires. Au sein de l'armée, un débat interne se poursuit pour savoir s'il s'agit-là d'un rôle approprié et comment conjuguer ce rôle avec un rôle traditionnel de "défense". Quoi qu'il en soit, un investissement important se fait dans la mise au point d'une doctrine, d'une formation et de dispositions pratiques pour le soutien de la paix et ce, notamment, dans la région du Nord Atlantique et, peu à peu, à présent, aussi en Afrique australe. L'école supérieure de guerre du Zimbabwe, par exemple, est devenue un centre régional de formation pour le maintien de la paix.

Le cadre institutionnel principal pour les opérations multilatérales de soutien de la paix est le Département des Opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le Partenariat pour la Paix dans le cadre de l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union d'Europe occidentale occupent une place beaucoup moins en vue. Au sein du Bureau de Coordination des Affaires humanitaires, l'Unité de Défense militaire et civile assure un service de soutien pour l'utilisation efficace des biens appartenant à la défense militaire-civile nationale et régionale.



Il est de plus en plus admis que les opérations de soutien de la paix pourraient nécessiter une interaction militaire-civile au sein de ce que l'on pourrait appeler un "nouveau partenariat pour le maintien de la paix". Du côté civil, ceci englobe la police civile, le gouvernement et les organismes non gouvernementaux qui s'occupent des droits de l'Homme et de l'assistance humanitaire, les diplomates, les médias et les organisations qui parrainent les programmes de développement et de démocratisation. Le déploiement d'une police civile dans le cadre d'un logo de l'ONU (l'UNCIVPOL) devient mieux organisé et il y a eu un engagement actif avec les organisations civiles auxquelles on s'est adressé pour surveiller les droits de l'Homme et les élections. Un débat important se poursuit sur le rôle de l'armée dans l'assistance humanitaire : devrait-elle fournir une assistance humanitaire elle-même ? devrait-elle se contenter de fournir les ressources nécessaires au secteur humanitaire ou devrait-elle se limiter à assurer la sécurité de l'opération humanitaire ? Le CICR, pour sa part, est depuis longtemps impliqué avec l'armée pour la propagation des Conventions de Genève et, cependant, il est très réservé en ce qui concerne un "humanitarisme militaire".

Il existe un rapport complexe entre l'armée et les ONG. De nombreux employés d'ONG ont des réserves plus ou moins implicites quant à un recours quelconque à la violence et ils pourraient se méfier d'orientations qui façonnent les mandats des forces de maintien de la paix. L'armée semble avoir une "image double" du secteur des ONG. D'une part, elle reconnaît qu'il est possible que les ONG aient été dans le pays depuis plus longtemps et qu'il est probable qu'elles resteront sur place lorsque l'armée se sera retirée et que, de plus, les ONG disposent d'une plus grande information et d'une meilleure compréhension de la situation. D'autre part, le monde des ONG semble souvent être désordonné, sans hiérarchie claire au sein des organismes ni de coordination efficace parmi les divers organismes. Les ONG ne semblent pas être liées par des règlements ni opérer selon des procédures identifiables. En outre, à la différence de l'armée, elles ne sont pas dotées d'une "mission" spécifique face à une situation particulière : leurs actions

semblent façonnées par un mélange composé de réponse aux besoins, de flux de financement et d'opportunisme.

Divers pays tels que le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne et l'Ukraine, ont créé des centres pour former l'armée et, parfois, la police, pour les opérations de soutien de la paix. Chose intéressante, il y a eu un développement des programmes beaucoup plus systématique que dans le secteur des ONG et, probablement, qu'au sein de l'ONU aussi. Les meilleurs programmes offrent une formation générale et adaptée à chaque mission avant le déploiement. La formation générale couvrira des thèmes tels que le maintien de la paix dans le cadre de l'ONU, le système de l'ONU, les devoirs du commandement et du personnel dans le cadre des missions de l'ONU, le droit humanitaire international, les droits de l'Homme, etc... La formation adaptée à la mission se penchera sur le conflit, sa dynamique changeante, les protagonistes et leurs capacités, le mandat et le rôle précis des troupes de l'ONU, la politique médiatique, l'environnement politique, social et culturel. Y est aussi incorporé le développement de compétences précises, comme une conduite prudente, la lecture des cartes, le comportement personnel pour assurer sa propre sûreté et sa sécurité, la gestion du stress, etc.... Des exercices de simulation sont souvent utilisés.

Il existe une volonté parmi l'armée de s'engager davantage avec les organisations civiles. Les centres de recherche sur les relations internationales, les organisations qui s'occupent des droits de l'Homme et de la résolution des conflits ont répondu avec plus d'enthousiasme à ce jour que les organismes humanitaires. Quoi qu'il en soit, il existe des possibilités d'améliorer le dialogue et de promouvoir une interaction plus constructive.

La 5ème Conférence annuelle de l'IAPTC se déroulera du 22 au 26 juin 1999 au Pearson Peacekeeping Centre en Nouvelle-Ecosse, au Canada, où se trouve le secrétariat de l'IAPTC.

Pour de plus amples renseignements : fax +902-638-33 44 ou Email: [iaptc@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca](mailto:iaptc@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca). L'IAPTC publie un Bulletin et dispose d'un site Web : [www.cdnpeacekeeping.ns.ca/iaptc.ht](http://www.cdnpeacekeeping.ns.ca/iaptc.ht)

## La politique d'aide et le conflit post-moderne

*ODI, Londres (GB), le 23 septembre 1998.*

Ce séminaire, financé par le Département pour le Développement international (DFID), s'est déroulé à l'ODI le 23 septembre dernier. Il se fondait sur un document rédigé par Mark Duffield et intitulé : "La politique d'aide et le conflit post-moderne" (résumé dans le numéro de mai du Bulletin du RRN). Ont assisté à ce séminaire des représentants du DFID, du ministère britannique des Affaires étrangères (FCO) et de l'ONU, des universitaires qui s'intéressent à l'assistance humanitaire, à la politique sociale et du développement et aux droits de l'Homme et, enfin, des représentants du CICR, du FIRC et des ONG. Ce séminaire avait vocation à mettre l'accent sur les questions précises que soulevait l'analyse de la dynamique du conflit telle que présentée dans le document de Duffield. Il visait, de même, à identifier des enseignements pratiques éventuels à en tirer au profit de la politique d'aide.

Deux participants ont fait des exposés oraux. Il s'agissait de Sue Lautze de l'Université Tufts et de Raymond Apthorpe de l'Université nationale australienne. Mark Duffield et quatre experts – du DFID, du FCO, du CICR et d'une ONG – ont pris la parole pour répondre. Bruce Jones, qui fait maintenant partie de l'Unité d'élaboration des politiques de l'OCHA, à New York, a ajouté un document complémentaire peaufinant l'analyse de Duffield sur la sécurité et le conflit – et, dans certains cas, s'y opposant.

De l'avis général, l'analyse du conflit post-moderne telle que décrite dans le document de Duffield était "*une analyse provocatrice, ambitieuse et soutenue des relations internationales et de l'aide humanitaire*". De plus, elle soulevait des questions importantes qui avaient des implications sérieuses pour la politique d'aide. Il n'empêche, des inquiétudes ont été exprimées en ce qui concerne :

### 1. *La validité d'application générale du modèle :*

Duffield avait posé en principe que le "seigneurisme de guerre" n'était pas une entreprise irrationnelle et anarchique, mais bien une adaptation innovatrice à la nouvelle globalisation, spécialement à la périphérie, et que l'on devrait faire une différence entre les seigneurs de guerre avec, ou sans, "projets d'Etat". Mais l'impression se dégageait que l'éventail des diverses parties au conflit qu'englobait le document était si vaste qu'il était obligatoire que celui-ci souffre d'un certain excès de généralisation, notamment lorsqu'il s'agissait des stratégies des seigneurs de la guerre.

### 2. *L'exactitude de la description des programmes et de la philosophie de la résolution du conflit :*

Il semblait que le tableau des hypothèses sous-jacentes sur lesquelles sont fondées les activités de résolution du conflit était valable pour certains organismes moins chevronnés mais n'avait que peu de ressemblance avec les faits sur lesquels les praticiens dans ce domaine fondent réellement leurs travaux. Le caractère fluide des situations de conflit et la nécessité de s'adapter et de saisir les occasions ont été soulignés.

### 3. *L'aide humanitaire et l'aide d'urgence au développement :*

Un intervenant a reconnu qu'il se pouvait qu'une approche "développementaliste" de l'aide d'urgence ait été une politique erronée. Le manque de résultats tangibles de cette approche a été soulevé.

## Essayer d'influencer les orientations

Des efforts considérables sont déployés en vue d'améliorer la communication entre tous les acteurs pour envisager ses implications sur la politique d'aide.

### 1. *Du pouvoir et de l'importance des mots et de leurs différentes interprétations :*

De nombreuses références ont été faites à l'emploi des mots, y compris une mise en garde sur "la tyrannie des mots", "les dangers des slogans" et la sensibilité des décideurs à cet égard. Il n'était pas certain que soit utilisé le "vocabulaire qui convenait" pour faire passer les idées aux décideurs. L'interprétation de concepts tels que les "bonnes intentions" a été remise en question – ceci pouvait aller d'une inquiétude quant aux droits de l'homme dans un pays concerné jusqu'à la protection d'emplois dans le pays bailleur de fonds. On s'alarmait également que le mot "neutralité" ait été employé à tort. Même au cours du séminaire, il a été remarqué que le terme "humanitaire" avait été utilisé de façon vague.

### 2. *Du rapport de l'aide à la politique :*

De l'avis général, l'aide est politique. Mais de quelle façon exactement et, par conséquent, comment la gérer, variait. Le sentiment général était que "nous devons politiser l'aide et non lui permettre d'être politisée" et que "l'aide avait besoin d'être guidée du point de vue politique et non motivée par la politique". Des inquiétudes ont été exprimées selon lesquelles l'insistance donnée au déclin de l'influence de l'idéologie à la fin de la Guerre froide, signifiait que l'on avait tendance à ignorer l'idéologie en tant que facteur du conflit, ce qui contribuait à une simplification excessive. Le défi, par conséquent, consistait à s'occuper de "complexes politiques

émergents plutôt que de situations d'urgence complexes “.

3. *De l'érosion de la valeur du droit humanitaire international :*

Nombre de participants estimaient que, malgré le déclin de l'influence de l'Etat-nation, le droit humanitaire international continuait à être un code de conduite fondamental pour tous les protagonistes, un frein sur la “ pente savonneuse “ de la politisation de l'aide. Il y avait le danger “ de jeter les principes par la fenêtre “ alors que ceux-ci devraient encore fournir un cadre déontologique.

4. *Du manque d'information : est-ce vraiment le problème principal ?*

Des questions ont été soulevées pour savoir s'il y avait un malentendu ou un manque de compréhension de la part des décideurs. Des problèmes pratiques ont été soulevés comme, par exemple, le temps dont ils disposaient pour saisir les nouvelles questions et le fait que les sources d'information au niveau du terrain et, notamment le personnel national, constituaient une source d'information précieuse mais utilisée en deça de ses capacités. Plutôt qu'un manque d'information, il y avait une analyse insuffisante de l'information dont on disposait. Il était estimé que les décisions étaient souvent prises en se fondant sur l'interprétation des événements par les médias – qui était fréquemment superficielle – et que l'influence des médias sur les décideurs était négative. Les décisions n'étaient prises que pour que les problèmes “ quittent la scène médiatique “.

5. *Des lacunes et des problèmes dans le flux de l'information:*

La difficulté de transférer une analyse plus subtile, que ce soit vers des décideurs ayant besoin d'une solution rapide, ou vers des parties prenantes disposant également d'un temps limité et ne connaissant que très mal le sujet en question, était un défi qui, de l'avis général, se présentait couramment. S'il a été admis qu'au cours de l'après-midi “ le débat avançait petit à petit “, il y avait des inquiétudes que ceci était la vitesse à laquelle avançait un groupe de gens informés ayant du temps à consacrer à la question.

6. *Des différentes perceptions quant à ce qui motive la politique d'aide :*

Parmi les suppositions exprimées figurait l'hypothèse que les décideurs étrangers “ étaient en général motivés par de bonnes intentions “, “ par un manque total de compréhension plutôt que par un malentendu “ ou encore qu'ils réagissaient afin de dissimuler “ un embarrasement ressenti au sujet de l'échec au niveau

mondial “. Il a été suggéré que les ONG pouvaient aussi ne pas être toujours bien informées dans leur formulation de politiques parce qu'elles s'intéressent à leur propre ordre du jour “.

7. *A présent que faire?*

Si une grande partie des critiques étaient pénétrantes et correspondaient à la réalité, il y avait un manque de précision quant à ce qu'il faudrait faire à présent. Même en maîtrisant bien ce qu'est une situation complexe, il est souvent difficile de savoir quelle devrait être la politique à adopter.

Des questions demeurent sans réponse quant à la manière d'essayer d'utiliser la recherche pour influencer la politique :

- Puisque la communication exerce un rôle si fondamental pour répandre les idées nées de la recherche et dénoncer les motivations véritables qui justifient certaines actions, à qui incombe la responsabilité de mettre en place une terminologie commune et de veiller à ce que celle-ci soit claire ?
- Comment l'information peut-elle être mieux présentée pour des décideurs très affairés, tout en évitant en même temps les nombreux écueils des “ techniques médiatiques ” ?
- Dans quelle mesure les décideurs sont-ils eux-mêmes responsables de s'assurer qu'ils ont accès à la tendance actuelle de l'opinion ?
- Comment est-il possible de mieux utiliser les sources d'information locale pour comprendre directement la dynamique complexe de situations précises adaptée au contexte et ne comportant aucun risque pour l'individu concerné ?

**Les indications pour une action future**

Bien que le séminaire ne soit pas parvenu à dégager des enseignements pratiques éventuels pour la politique d'aide, essayer de réaliser cet objectif a donné des résultats précieux. Cela a mis l'accent sur des questions importantes concernant le processus selon lequel une recherche “ pénétrante et qui fait réfléchir “, à l'instar du document de Duffield, influence – ou, au contraire, n'influence pas – la politique d'aide. Les problèmes liés à ce processus, et les possibilités y afférentes, ont été identifiés et comment ceux-ci peuvent être perçus différemment par différents acteurs.

Quoi qu'il en soit, il semblerait que l'analyse de Duffield ait besoin de tenir davantage compte des perspectives au-delà de celles de la communauté humanitaire. Elle pourrait être utilement soumise à d'autres mises à l'essai et porter sur un échantillon plus vaste, parmi les scientifiques politiques, les experts des relations internationales et les sociologues. De surcroît, il faut

s'intéresser de plus près à la façon dont les conclusions de la recherche (comme celle de Duffield) peuvent être diffusées de manière efficace et opportune à ceux qui prennent les décisions et qui influencent la politique.

Des exemplaires du document intitulé "Aid Policy and Post-Modern Conflict: a Critical Review" [La politique d'aide et le conflit post-moderne : Examen critique] par Mark Duffield, publié sous forme de document de séance en juillet 1998, peuvent être commandés auprès de l'Université de Birmingham, GB. Fax : +44 (0) 121 414 32 79. Des exemplaires des autres documents de travail disponibles lors du séminaire peuvent être obtenus en s'adressant au RRN. E-mail : [rrn@odi.org.uk](mailto:rrn@odi.org.uk)

## Séminaire – "La paix et l'aide d'urgence : Ne pas faire de mal"

*le 28 octobre 1998, Oxford Brookes, GB*

Ce séminaire d'un jour, organisé par l'Université Oxford Brookes, se concentrait sur le thème des ONG, de la consolidation de la paix et de l'aide humanitaire ; avec des exposés oraux d'ONG internationales " orientées vers le partenariat ", telles que Christian Aid, CAFOD et World Vision (UK) ; une étude de cas approfondie sur la façon de gérer le conflit dans le cadre de la réponse aux catastrophes dans la région du Wajir au Kenya ; les enseignements à tirer de l'Amérique latine et un aperçu préliminaire du projet de recherche sur les ONG et la consolidation de la paix dans les situations d'urgence complexes (voir le Bulletin no10 du RRN). Au cœur de ce séminaire, cependant, était proposée une exploration critique du projet de capacités locales pour la paix (CLP) présenté par Mary Anderson, l'auteur de " Ne pas faire de mal ".

La prémisse des CLP est que l'aide est inéluctablement attirée dans la dynamique du conflit. La recherche révèle que, dans les conflits, la plupart des gens ont des attitudes belliqueuses mais aussi non belliqueuses. Le conflit met en relief ce qui divise les gens, mais il demeure des symboles, des valeurs, des intérêts, des rapports qui continuent de relier les gens et les groupes. Il s'agit-là de capacités " locales " et internes pour la paix. L'aide offre des ressources et la manière dont elle est fournie fait souvent passer aussi des messages moraux implicites. Sans le vouloir, ces derniers peuvent conforter et aggraver les divisions existantes.

Le projet de CLP, qui se sert abondamment d'ateliers qui regroupent les employés des organismes d'aide, a étudié ces réalités et a recherché des exemples de

pratiques employées dans le cadre de l'aide qui essaient de renforcer ce qui " relie " les gens. Son message est qu'il y a toujours des possibilités et que les employés des organismes d'aide devraient être plus consciemment attentifs aux autres conséquences de leurs travaux. L'aide peut bâtir sur les " capacités " de paix existantes, en créant un espace où les gens peuvent parler de la paix, contribuant par là-même à créer un groupe de supporters pour la paix. Elle peut également aider à donner une voix à ce groupe de supporters, pour s'opposer aux manipulations des " fauteurs de conflit ". Et elle peut aider les gens à se dégager du conflit en offrant un emploi de remplacement.

Des inquiétudes ont été soulevées quant à ce qui semble être minimisé ou passé sous silence dans les CLP. Parmi ces inquiétudes figuraient :

- le rôle central que jouent ceux qui détiennent les clefs du pouvoir et les fauteurs de conflit et pourquoi les hommes politiques, les fauteurs de conflit et les combattants choisissent d'avoir recours à la violence;
- la logique économique qui pousse à continuer le conflit et le rôle des sociétés privées dans les économies de guerre ;
- le droit humanitaire international et les traités relatifs aux droits de l'homme qui appuient les mandats et la mission des organismes d'aide ;
- les responsabilités qui incombent aux autorités de l'Etat, et aux chefs de l'opposition, en ce qui concerne la protection et le bien-être des populations; et,
- la politique régionale d'instabilité et de conflit prolongé, et le rôle des puissances internationales dans ce qui semble être des guerres civiles " intestines ".

Les autres points qui font obstacle à des travaux d'aide davantage soucieux de la paix sont les directives et les exigences des bailleurs de fonds gouvernementaux et non gouvernementaux. Investir dans l'analyse, adapter les programmes au contexte et appuyer les initiatives locales susceptibles de mener, le cas échéant, à un désengagement plus actif de la guerre et à une opposition à la guerre exige une programmation flexible, des promesses de financement à plus long terme et de la patience quant aux résultats. Exploiter les capacités locales pour la paix ne correspond pas bien à la perspective à court terme motivée par les résultats de bailleurs de fonds axés sur le projet et assortie de règles financières rigides.

" Ne pas faire de mal " a reçu une attention plus soutenue que l'idée d'exploiter les capacités locales pour la paix. Le projet et son bref " serment d'Hippocrate " a attiré l'attention à un moment où les médias se montraient sévères envers l'aide humanitaire. Les idées selon lesquelles " l'aide fait plus de mal que de bien " et qu'elle

“alimente le conflit” s’étaient couramment répandues et le projet de CLP a été considéré comme étant une justification de ces perceptions pour ne pas dire une “preuve”.

Les chiffres indiquent que les dépenses mondiales consacrées à l’aide en tant que proportion du PIB ont baissé de façon radicale. Si l’aide au développement a, de même, été affectée, l’aide humanitaire a subi une coupe plus importante encore, qui se reflète dans le déclin de la réponse que suscitent les appels consolidés de l’ONU. Il pourrait en résulter qu’un nombre de plus en plus grand de personnes ayant de graves besoins ne reçoivent aucune aide de quelque forme que ce soit. Un facteur susceptible d’avoir contribué aux réserves plus grandes qui ont été exprimées au sujet de l’aide humanitaire semblerait être les critiques émanant des organismes de développement. Un autre, cependant, aurait pu être la perception que “ l’aide fait plus de mal que de bien “, ce qui peut devenir une justification pour les bailleurs de fonds de “ faire le bien “ en retirant toute aide – une attitude que les organismes britanniques ont l’impression de commencer à percevoir au sein du DFID

(RU), en ce qui concerne la Sierra Leone et l’Afghanistan.

Confrontée à ces inquiétudes, Mary Anderson a précisé que le projet de CLP attirait l’attention sur le fait que l’aide fait partie de la dynamique du conflit, mais qu’elle ne mettait pas l’aide au centre de la problématique de la violence. Elle a insisté sur le fait que le CLP était un projet d’apprentissage et que, s’il s’était concentré sur le rôle de l’aide dans le conflit, il ne s’était pas penché sur tous les facteurs de conflit ni sur tous les niveaux de conflit, et qu’il ne se targuait pas non plus de le faire. Admettre une dynamique du conflit à un macro-niveau et les flux plus importants des économies de guerre ne devraient cependant pas détourner l’attention des contributions que les organismes peuvent faire à un niveau plus local où ils jouissent d’une certaine influence.

CENDEP de l’Université Oxford Brookes va publier un rapport du séminaire ; pour tout renseignement s’adresser à Schools of Architects and Planning, Gipsy Lane Campus, Headington, Oxford, OX3 0BP, GB, Fax: +44 (0)1865 48 32 98. Pour un rapport plus complet, voir également le site Web du RRN.

# Publications

**‘Triumph of the Lack of Will. International diplomacy and the Yugoslav war’** [Le triomphe du manque de volonté. La diplomatie internationale et la guerre en Yougoslavie], par J. Gow (1997), Londres, Hurst & Co.

**‘Honest Broker or Perfidious Albion? British policy in Former Yugoslavia’**, [Un médiateur sincère ou la perfide Albion ? La politique britannique dans l’ex-Yougoslavie] par J. Sharp (1997), Londres, Institute for Public Policy Research.

**‘Srebrenica. Record of a war crime’** [Srebrenica. Compte-rendu d’un crime de guerre], par J.W. Honig & N. Both (1996), Londres, Penguin

Gow offre une analyse détaillée des tentatives menées par les puissances politiques occidentales pour “ gérer “ la Guerre de dissolution en Yougoslavie. Une attention particulière est consacrée aux positions de la France, de l’Allemagne, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la Russie à mesure qu’évolue la situation. Il s’agit d’un compte-rendu qui donne à réfléchir sur les réalités de la prise de décision en matière de politique étrangère.

L’incohérence fondamentale et le manque d’action décisive de la “ communauté internationale “ sont

imputables à une divergence d’analyse et d’objectifs parmi les principaux protagonistes. Sans tenir compte des attitudes des Serbes, des Croates et des Bosniaques, ces différences compromettaient l’intervention militaire dans laquelle la FORPRONU a joué le rôle central de même que les plans de paix qui étaient mis en avant. Les instances responsables de l’effort international (et les leaders de cet effort) ont quitté l’enceinte de la Communauté européenne pour l’arène de la Conférence internationale sur l’ex-Yougoslavie (UE et ONU) puis de l’OTAN et enfin de celle du Groupe de contact des cinq nations sous le patronage des Etats-Unis. Pendant tout le processus, préserver l’alliance occidentale dans ses diverses expressions institutionnelles constituait une considération toute aussi importante dans la prise de décision politique que d’influencer la situation sur le terrain. Le fait que les Etats-Unis n’aient pas en réalité traité la Russie comme étant un partenaire et un interlocuteur sur un pied d’égalité a progressivement mené à un glissement divergent et plus nationaliste de la politique étrangère de la Russie.

Au bout du compte, Gow est convaincu que la force a joué un rôle crucial pour faire accepter les accords de Dayton. Les éléments décisifs ici ont été un plus grand empressement de la part de la FORPRONU à utiliser la

puissance aérienne, le déploiement de la Force de réaction rapide Franco-britannique pour appuyer la FORPRONU, et les actions militaires efficaces des Croates et des Bosniaques contre les Serbes de Bosnie, suite au renforcement de l'armée croate grâce au soutien indirect des Etats-Unis. L'élément crucial a été un glissement de la position américaine qui est passée d'une indignation déontologique – mais sans pour autant que ceux-ci soient disposés à assumer la responsabilité d'une intervention sur le terrain – à une implication plus déterminée. Les Etats-Unis s'étaient engagés à fournir une force de protection au cas où se retirerait la FORPRONU. Ce n'est que lorsque cette perspective est devenue imminente, qu'une volonté politique suffisante a été ralliée pour prendre des mesures plus décisives. Quoi qu'il en soit, Gow reporte le blâme sur les Etats-Unis pour avoir torpillé le plan Vance-Owen de 1993. Cette manœuvre avait non seulement prolongé la guerre mais encore elle s'était soldée par le plan de Dayton que Gow, à bien des égards, considère comme étant inférieur au plan Vance-Owen. Bien que les Serbes n'aient pu réaliser leur objectif primordial – celui pour lequel ils s'étaient battus – à savoir, instaurer une entité étatique dotée de nouvelles frontières – ils avaient, cependant, obtenu la contiguïté territoriale et la pureté ethnique.

Sharp s'intéresse de plus près à la politique étrangère britannique de l'époque, qui est fortement critiquée comme étant un "réalisme pusillanime". Pendant tous ces événements, le fait que le gouvernement britannique ait conscience des conséquences négatives éventuelles de propositions suggérant une action plus assurée a poussé le gouvernement à leur faire obstacle au sein des diverses instances internationales. Se montrant trop prudent, il était prêt seulement à donner son consentement à des mesures symboliques ou à des demi-mesures, et il a donné l'impression aux Bosniaques qu'ils devaient tout simplement accepter leur défaite. L'analyse du conflit par le gouvernement conservateur comme étant une animosité ethnique ayant des racines historiques profondes plutôt que comme étant une guerre contemporaine dans laquelle les principaux opposants avaient des projets différents s'agissant du statut d'Etat, est critiqué comme étant viciée. Des questions ont également été soulevées quant à un lobbying éventuel des Serbes auprès des Conservateurs par le truchement de Ian Greer Associates et quant à des contributions serbes éventuelles aux campagnes électorales du parti conservateur.

L'auteur examine également le rôle de Michael Rose et de Rupert Smith, commandants consécutifs des forces britanniques au sein de la FORPRONU. Smith a commencé à rechercher une nouvelle stratégie pour la FORPRONU et il a adopté une interprétation plus

assurée du mandat et des règles d'engagement de celle-ci. La réticence controversée de Rose est, en fin de compte, imputable à un mandat impossible qui demandait un maintien de la paix consensuel au beau milieu d'une guerre. Une première recommandation à l'adresse du nouveau gouvernement travailliste est de passer en revue la doctrine de soutien de la paix et les transformations complexes entre le maintien de la paix, la politique de limitation et l'application de la paix. Une seconde recommandation est de traiter avec les Etats-Unis plus inconstants par le biais de l'Union européenne et de ne pas se fier au "rapport spécial" dont le Royaume-Uni se vante depuis longtemps.

Honig et Both débute par un compte-rendu détaillé de l'attaque perpétrée sur Srebrenica et sur le massacre de près de six mille cinq cents musulmans. Ils se penchent ensuite sur le processus politique qui a conduit à la déclaration de "zones sûres". Des compromis politiques ont atténué le terme de "refuge" imposé en une "zone sûre" désignée, protégée purement symboliquement par des troupes de l'ONU équipées d'armes légères et dotées du mandat de suivre la situation de près, sans utilisant la force pour protéger les civils. Le concept de "zones sûres" adopté par le Conseil de sécurité était par conséquent très différent de celui qui avait été proposé, à l'origine, par le CICR qui exigeait le consentement de toutes les parties au conflit et la démilitarisation. En fait, les Bosniaques ont continué à exécuter des raids à partir de Srebrenica, tout comme ils l'avaient fait à partir de Bihac. Le gouvernement néerlandais, à l'instar d'autres gouvernements, a hésité entre le désir de prendre des mesures plus rudes et une réticence à courir des risques, mais pour diverses raisons, il a finalement convenu de déployer ses troupes à Srebrenica. Les auteurs jugent ceci comme étant un acte de naïveté politique qui n'a pas su prendre en compte que les Etats-Unis avaient soutenu les "zones sûres" pour détourner l'attention du fait qu'ils avaient rejeté le plan Vance-Owen. En fait, il n'y avait jamais eu la volonté politique – que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs – de les faire appliquer de manière efficace ni de les protéger. Bien que le gouvernement bosniaque ait essayé d'utiliser les "zones sûres" comme moyen de se faire mieux accepter par la communauté internationale, un plus grand nombre de Bosniaques, ordinaires, les considéraient comme étant un ghetto musulman dans un camp de facto. Les troupes néerlandaises elles-mêmes sont devenues totalement dépendantes des Serbes qui les entouraient de tous côtés et qui contrôlaient les voies de ravitaillement. Que Srebrenica et Zepa fussent dépassées et que des hommes musulmans fussent massacrés était bien anticipé par ceux qui comprenaient la vulnérabilité militaire de la FORPRONU de même que les objectifs et les stratégies de guerre des Serbes de Bosnie.

**‘The War Next Door: A study of second track intervention during the war in ex-Yugoslavia’** [La guerre à côté : Etude d’une intervention secondaire pendant la guerre dans l’ex-Yougoslavie], 1998 par J. Large, Hawthorn Press

Plein d’extraits tirés de documents d’origine, y compris de témoignages, de bulletins et d’exemples d’ONG et de l’activité locale, le livre de Judith Large “The War Next Door Next Door” constitue une exploration approfondie et détaillée de ce que signifiait l’expression “ diplomatie secondaire “ dans le contexte de l’ex-Yougoslavie. Reposant sur une recherche sur le terrain en Bosnie, en Croatie, en Slavonie orientale et en Serbie pendant la période allant de 1992 à 1996, J. Large analyse quelles sont les qualités et les failles de la “ réponse non-officielle...à la fois sollicitée et imposée “ à la crise qui se déroule dans cette région, par opposition à la diplomatie traditionnelle officielle mais sans succès. En examinant toutes les catégories d’interventions de la part des groupes et organismes internationaux offrant un appui aux communautés locales, allant de l’aide humanitaire, aux communications et à la défense des droits de l’homme, jusqu’à une formation en matière de résolution du conflit et au développement du potentiel local, le livre présente méthodiquement le chevauchement des effets que produisent ces diverses approches.

Large examine quels sont les rapports entre les intervenants officiels et secondaires, préconisant une meilleure éducation quant aux buts et à la méthodologie des deux niveaux. Elle soutient également avec conviction qu’il est impératif que les indigènes se prennent en charge du point de vue de leur leadership et de leurs activités plutôt que d’importer des solutions préemballées, citant l’isolement que peuvent ressentir les gens du pays après que des formateurs, venus de l’extérieur, tiennent des ateliers rigides et organisés à l’avance.

Etant donné la longueur de ce livre et son style compact, nombreux sont ceux qui n’auront pas le temps de le lire du début à la fin, mais il mérite l’attention non seulement pour son argumentation convaincante selon laquelle les groupes externes devraient se mêler davantage aux stratégies locales pour empêcher l’escalade de la violence mais également pour ses références détaillées et sa riche bibliographie.

**‘La gestion des sorties de crise. Actions civilo-militaires et opérations de reconstruction’**, 1998, Fondation pour les Etudes de Défense, Service Publications, 27 Rue Damesme, 75013 Paris

Il s’agit du compte-rendu d’une Conférence qui a eu lieu en 1997 et qui a rassemblé des représentants du secteur de la défense et du secteur privé, de même que d’organisations gouvernementales et non gouvernementales de France. La Conférence a vu le jour suite à la prise de conscience que la France savait bien gérer les pires moments d’un conflit politique mais qu’elle n’avait aucune stratégie cohérente au stade de l’après-conflit. Bien qu’il soit reconnu que la priorité était la mise en place des accords de paix et la consolidation de la paix, la Conférence (de façon tout à fait originale) s’est axée sur les possibilités économiques qui se présentent lors de la phase de reconstruction et les rôles éventuels que pourraient remplir l’Etat, l’armée et le secteur privé.

Le sentiment général était qu’ayant joué un rôle central au sein de la FORPRONU en Bosnie, la France n’avait pas réussi à prendre sa place en tant qu’acteur tout aussi important dans la phase de reconstruction. Un forum de coordination inter-ministérielle est réclamé, mais également un forum plus vaste pour impliquer les acteurs non étatiques dans la mise au point d’une stratégie plus dynamique. Les discussions concernant le CIMIC (concept et institution de la coordination civile-militaire) sont extrêmement intéressantes. Le CIMIC est considéré comme étant un mécanisme utile non seulement pour la coordination opérationnelle aux pires moments du conflit, mais encore comme étant un point d’entrée potentiel pour les entreprises commerciales dans la phase de reconstruction. Les troupes de réserve, avec leur connaissance à la fois du secteur privé et de l’armée, seraient une ressource clef à cet effet.

**‘Return of Guatemala’s Refugees: Reweaving the Torn’** [Le retour des réfugiés guatémaltèques : le retissage de la déchirure], 1998 par C. Taylor Temple University Press, Philadelphie

Contre la toile de fond de la guerre civile cruelle qui a fait cinquante milliers de disparus, cent cinquante mille morts, deux cent cinquante mille contraints à l’exil, un million de personnes déplacées et quatre-cent cinquante mille veufs ou veuves, ce livre s’intéresse aux défis auxquels sont confrontés les réfugiés guatémaltèques à leur retour du Mexique. Se concentrant sur les expériences de la population indigène, essentiellement Maya, de Santa Maria Tzeja, un village isolé dans la région de l’Ixcan située dans le nord du Guatemala, Taylor documente les diverses étapes de leur processus complexe de réintégration. Reposant sur des visites et des interviews effectués au cours d’une décennie, Taylor expose brièvement le processus de paix qui a mené à une série de retours organisés, collectifs et librement consentis, à partir de mai 1994 et les difficultés sociales, économiques et culturelles auxquelles ces communautés se sont trouvées confrontées à leur arrivée.

Se servant du tissu comme analogie, le livre retrace comment la communauté de Santa Maria, qui compte une population de cent soixante-dix familles, a été déchirée en deux par la violence et la terreur, mais aussi comment, grâce à une détermination formidable, elle a réussi à “ retisser les pièces “ malgré “ l’incompatibilité des motifs “. A l’instar d’autres situations de conflit violent, l’un des problèmes prédominants pour les réfugiés qui revenaient était de faire face aux tensions entre ceux qui étaient restés (et qui avaient vécu dans la crainte de l’armée et étaient conditionnés par les autorités militaires à se méfier du concept des droits de l’Homme) et ceux qui avaient pris la fuite (et qui avaient été “ submergés d’information et de formation eu égard à leurs droits “ par les groupes internationaux qui s’occupent des droits de l’Homme). Essayer de décider comment la population civile devrait traiter avec l’armée menaçante qui oppose les voisins entre eux constituait un autre défi majeur à relever ; par suite, certaines communautés formaient souvent des alliances stratégiques avec les guérilleros. Une tension supplémentaire était la juxtaposition des coutumes traditionnelles et des comportements modernes importés du Mexique.

Taylor attache, à juste titre, une grande importance à la promotion des droits de l’Homme, à travers des instruments tels que des groupes de théâtre et des campagnes d’éducation, en tant que facteur principal du “ processus de retissage du tissu social “ et ce, en dépit d’une intimidation tendancieuse incessante de la part de l’armée. Etant donné qu’il n’existe pas à l’heure actuelle de système juridique opérationnel, Taylor met l’accent

sur le rôle passé, présent et futur que peuvent remplir les groupes locaux pour essayer de créer une démocratie issue du peuple et un espace politique permettant que des “ changements progressifs se développent à partir de la base “. Dans le dernier chapitre et avec à l’appui la documentation sur son étude de cas tirée de Santa Maria, Taylor propose des recommandations pour de futurs retours de même que des indications pour les groupes internationaux sur la suite à donner et comment y participer.

**‘Understanding Vulnerability’** [Comprendre la vulnérabilité], 1998, Eds John Twigg et Mihir R Bhatt, Duryog Nivaran & IT Publications, Sri Lanka & Royaume-Uni. Email : dnnnet@itdg.lanka.net

Ce livre se penche sur les questions relatives à la vulnérabilité d’un point de vue sud-asiatique et présente ses conclusions sous la forme d’études de cas et d’essais rédigés par des collaborateurs venant de l’Inde, du Népal et du Sri Lanka. Le dernier texte est une discussion qui fait réfléchir sur les façons dont les questions relatives à la vulnérabilité peuvent être comprises en tirant les enseignements des populations vulnérables. Les leçons qui se trouvent dans ce livre seront utiles aux planificateurs et aux cadres qui travaillent dans le domaine du développement et des situations de catastrophe non seulement dans le Sud-Est asiatique, mais encore dans d’autres régions où des populations vulnérables se voient confrontées à des risques naturels.

**‘Towards Effective Training for Field Human Rights Tasks’** [Vers une formation efficace pour les tâches sur le terrain liées aux droits de l’Homme], 1996 par Karen Kenny, International Human Rights Trust, Tél/Fax : 44 11 59 78 93 39, email 106347.3500@compuserve.com

Un déploiement plus opérationnel d’observateurs des droits de l’Homme est une nécessité bien reconnue. Cette brochure bien écrite procède à l’examen de l’emploi des tableaux de service et des pratiques actuelles en matière de formation et s’aperçoit qu’il y a des progrès à faire. Elle contient des propositions pour une amélioration du recrutement et de la sélection non seulement des responsables des droits de l’Homme, mais encore des cadres et des interprètes sur le terrain. Elle propose la mise au point d’un programme commun important, influencé par une réflexion critique des expériences passées et en cours. En outre, elle recommande que cette formation soit ensuite offerte d’une manière pratique avant et pendant la mission. Une annexe passe en revue la formation des responsables des droits de l’homme au sein de l’OSCE et de la CIVPOL en Bosnie-Herzégovine.



### **'Joint Task Force Commander's Handbook for Peace Operations'**

[Manuel du commandant de détachement spécial conjoint pour les Opérations de Paix] 1997, Joint Warfighting Center, Building 96, Fenwick Road, Ft. Monroe, Virginie 23651-5000

Un livre source à l'intention du commandant et du personnel-cadre d'un détachement spécial lors d'une opération américaine de paix, ce manuel couvre des articles qui sont spécifiques à une mission militaire, telle que l'organisation et la dotation en personnel, le commandement et le contrôle, les renseignements, les affaires publiques et les médias et les responsabilités juridiques d'un détachement spécial conjoint. Mais ce qui est adapté aux lecteurs non militaires c'est la discussion sur l'analyse de la mission, la prédominance des objectifs politiques et la prise de décision politique ainsi que la recommandation de définir un état final et un plan pour la transition, le retrait ou un transfert. La coordination en vue d'aboutir à une unité d'effort et le centre d'opérations civiles-militaires reçoivent une grande attention.

Le livre contient des notes sur le CICR, sur les organismes clefs de l'ONU, des extraits pertinents de la Charte de l'ONU et un résumé de la Directive 25 de la Décision présidentielle renvoyant à l'appui américain pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU et à la participation des Etats-Unis à ces opérations. La diversité des ONG est mentionnée et le professionnalisme et la valeur de leurs rôles sont nettement mis en valeur. Une attention explicite est attachée à une sensibilité culturelle. Le manuel pourrait fournir des références essentielles au personnel cadre de l'ONU et aux employés des ONG déployés dans des environnements complexes.

### **'Small Arms Management and Peacekeeping in Southern Africa'**

[La gestion des armes légères et le maintien de la paix en Afrique australe], 1996 UN Institute for Disarmament Research, UN Sales Section, Palais des Nations, CH 1211, Genève 10

Ce rapport fournit un argument convaincant selon lequel la démobilisation et le désarmement efficaces devraient constituer une préoccupation plus centrale dans les opérations de soutien de la paix. Démobiliser les combattants en soi est insuffisant. Sauf à réintégrer les ex-combattants, que ce soit dans une nouvelle armée nationale ou dans une vie civile productive, la tentation demeure d'un retour à la violence et, notamment, lorsqu'un désarmement limité laisse un accès facile aux armes.

Le rapport compare les mandats des opérations de soutien de la paix en Namibie, au Mozambique et en Angola (UNAVEM I/II) de même que les ressources et l'autorité octroyées au personnel de l'ONU qui s'est vu confier la tâche de la démobilisation et du désarmement, et il trouve des failles sérieuses à tous les niveaux. Une démobilisation et un désarmement inefficaces ont favorisé une reprise de la guerre, notamment en Angola, les mouvements régionaux illégaux d'armements conduisant à une hausse rapide de la criminalité armée, comme en Afrique du Sud, et à la violence politique. La transformation des Etats de la ligne de front qui se sont regroupés au sein de l'Association des Etats d'Afrique australe (ASAS), branche politique de la SADC, peut stimuler la coopération régionale en matière de maintien de la paix, mais ne met pas un frein à l'érosion de la société civile par le crime et par le banditisme.

### **Le site Web**

Nous nous apercevons que le nombre de conférences, de séminaires et de discussions de valeur qui sont organisés est en augmentation. Afin de partager cette information avec vous, à l'avenir, nous présenterons sur notre site Web les conférences et les critiques de livres qui sont susceptibles de revêtir une importance particulière pour les lecteurs du RRN. De ce Bulletin, des rapports plus détaillés sur le Séminaire " La politique de l'aide et le conflit post-moderne " et sur le Séminaire intitulé " La paix et l'aide d'urgence : Ne pas faire de mal " seront sur le site Web.

[www.oneworld.org/odi/rrn/index.html](http://www.oneworld.org/odi/rrn/index.html)

### **Vos conférences**

Si vous organisez une conférence que nous pourrions présenter dans notre section " Conférences à venir ", ou si vous participez à une réunion sur laquelle vous aimeriez écrire quelques mots, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

**‘The State of the World’s Refugees 1997-98. A humanitarian agenda’**

[La situation des Réfugiés dans le monde en 1997-98. Un ordre du jour humanitaire], 1997, Oxford Univ. Press/HCR, Genève

**‘Masses in Flight. The global crisis of internal displacement’**

[Des foules en fuite. La crise mondiale des populations déplacées], 1998 par R. Cohen & F. Deng, Washington, Brookings Institution

**‘World Refugee Survey 1998’**

[Etude sur les réfugiés dans le monde], Washington, Comité américain pour les Réfugiés

**‘Internally Displaced People. A global survey’**

[Les personnes déplacées. Enquête mondiale], 1998 Londres, Earthscan

**‘The Forsaken People. Case studies of the internally displaced’**

[Le peuple abandonné. Etudes de cas sur les personnes déplacées], 1998 par R. Cohen & F. Deng, Washington, Brookings Institution

Ensemble, ces publications fournissent une vue d’ensemble et une analyse réactualisées de la situation des populations déplacées de force dans le monde et des questions de politique qui en résultent pour la communauté internationale. L’enquête sur les Réfugiés dans le monde et l’enquête mondiale sur les personnes déplacées fournissent des vues d’ensemble pays par pays avec quelques notes préliminaires. ‘The Forsaken People’ offre des études de cas plus critiques et plus approfondies de dix pays, parmi lesquels le Burundi, le Rwanda, le Soudan, le Libéria, le Tadjikistan, le Pérou et la Colombie. ‘The State of the World’s Refugees’ et ‘Masses in Flight’ mettent l’accent sur les questions de politique que suscite un nombre toujours grandissant de personnes déplacées par la force dans le monde entier. La réalité est que les droits des personnes déplacées contre leur gré sont souvent bafoués, préoccupés que l’on est de maîtriser, plutôt que de gérer, les flux migratoires. Les droits des réfugiés font l’objet d’une attaque, et le droit de ne pas être déplacé et, par conséquent, de demeurer où l’on est, peut devenir une excuse pour limiter encore davantage l’asile. Les pays occidentaux qui ont fondé le HCR et qui sont essentiellement responsables de la rédaction de la Convention de 1951 sur les Réfugiés donnent de plus en plus un mauvais exemple aux pays en développement dont l’hospitalité envers les réfugiés a souvent dépassé de beaucoup celle des nations plus riches.

Les conséquences qu’entraîne une attitude de plus en plus négative envers l’asile sont fortement problématiques : elle exclut une considération objective de la possibilité d’intégration dans un pays tiers, de bons usages ou d’approches innovatrices comme l’octroi d’une protection

provisoire pour de nombreux Bosniaques. Elle empêche les populations qui sont véritablement en danger de parvenir à la sécurité et mène à un “refoulement” moins librement consenti dans des régions peu sûres des populations déplacées. Finalement, elle augmente la confusion entre les demandeurs d’asile authentiques et les migrants économiques illégaux qui, contraints de passer dans la clandestinité, deviennent plus vulnérables au trafic humain et à la criminalité. Les questions qui concernent les populations apatrides et la protection contre la persécution des femmes ne sont toujours pas résolues.

Les organismes d’aide sont incités à prendre un point de vue plus fort envers les droits de l’Homme et à renforcer la protection des populations déplacées contre leur gré. A terme, la protection est la responsabilité des Etats qui ont le droit de gérer les flux migratoires, mais cette souveraineté impose également la responsabilité de faire respecter et de protéger les droits des populations déplacées. Les avantages qu’offrirait la création d’une catégorie spéciale pour les “personnes déplacées” fait l’objet d’un débat. Quelle que soit l’opinion de chacun à cet égard, il est indéniable que celles-ci ont des besoins spéciaux et que la communauté du pays doit montrer davantage de prévenance et exercer une plus grande responsabilité envers ces populations.

‘Masses in Flight’ passe en revue les instruments juridiques applicables aux personnes déplacées et leurs lacunes, les aménagements institutionnels se rattachant aux personnes déplacées au sein du système de l’ONU, et les perceptions et pratiques des ONG à leur égard. ‘Masses in Flight’ tout comme la ‘Global IDP Survey’ publient les nouveaux ‘UN Guiding Principles on Internal Displacement’ [Principes directeurs de l’ONU sur les populations déplacées] qui présentent les droits des personnes déplacées et qui devraient devenir la référence pour tous ceux qui sont concernés.

**‘Fundamentalism Reborn? Afghanistan et the Taliban’**

[Le renouveau du fondamentalisme ? L’Afghanistan et les Talibans], Maley, W. (ed.) 1998 Londres, Hurst & Co.

**‘The Taliban. War, religion and the new order in Afghanistan’**

[Les Talibans. Guerre, religion et le nouvel ordre en Afghanistan. Marsden, P. 1998, Londres, Zed Books/Karachi, Oxford University Press

Il peut être avancé que l’Afghanistan n’a jamais eu plus que les contours d’un Etat-nation et que, depuis qu’il a acquis sa forme actuelle, il connaît une “crise de modernisation”. Les tensions historiques quant à la nature et à l’autorité de l’Etat, quant au rôle de la religion dans la société et quant à l’équilibre du pouvoir entre les

différentes identités ethniques prévalent. La période de la Guerre froide, au cours des années 1980, et la guerre régionale ultérieure par adversaires interposés des années 1990 en constituent encore une autre couche compliquée.

Ces deux livres se complètent l'un l'autre en fournissant une analyse riche et à multiples facettes des complexités des conflits afghans. En essayant d'écouter et de comprendre les Talibans, Peter Marsden adopte vraiment une vue anthropologique. Il considère avant tout les Talibans comme étant un mouvement islamique afghan qui s'inspire fortement des "oulemas" ou érudits religieux, plutôt que de la tradition rurale des chefs de tribus et des mullahs, ou de l'idéologie politique de l'islam des partis "moudjahedins" précédents. Des comparaisons et des contrastes sont établis entre les Talibans et les autres mouvements islamiques, et notamment avec la Muslim Brotherhood [Fraternité musulmane], les Wahhabites et celle qui a conduit à la révolution iranienne. Les difficultés qui existent entre les Talibans et les organismes d'aide et la communauté internationale plus vaste sont comprises au vu d'opinions fondamentalement différentes de ce à quoi ressemblerait une "société idéale" et quels seraient les droits et obligations de l'individu dans une telle société.

Le tome édité par W. Maley ne contredit pas cette analyse, mais il explore de façon beaucoup plus détaillée les multiples dimensions des conflits afghans. Ceci comprend le rôle et les attitudes du Pakistan, de l'Iran, de l'Arabie saoudite, de la Russie, des Républiques d'Asie centrale et des Etats-Unis. Il met l'accent sur la géo-économie et sur la situation stratégique de l'Afghanistan qui fournit un accès aux marchés d'Asie centrale – et un débouché pour ces mêmes marchés – y compris pour leurs ressources en pétrole et en gaz. D'autres chapitres retracent en détail le gouvernement Rabanni et ses lacunes, la montée des Talibans et les preuves d'une implication du Pakistan à leur succès militaire. Il consacre également une attention plus détaillée au rôle grandissant de l'ethnicité dans le conflit afghan, à savoir une confrontation de plus en plus grande entre les Talibans Pachtouns et la Northern Alliance non Pachtoune.

Les efforts déployés par l'ONU pour négocier une fin politique au conflit font l'objet de critiques acerbes car ils seraient fondés sur une mauvaise analyse des dynamiques multiples qui sont en jeu et du rapport problématique du point de vue historique entre l'Etat et la société afghane. Enfin, ces deux livres consacrent un chapitre aux politiques talibanes en ce qui concerne les rapports sociaux entre les sexes, et les difficultés pour les acteurs internationaux de trouver, simultanément, un équilibre entre le respect des traditions afghanes et celui des normes internationales.

**'Small Arms, Wrong Hands. A case for government control of the small arms trade.'**

[Armes légères dans de mauvaises mains.

De bonnes raisons pour que le gouvernement contrôle le commerce des armes légères] Oxfam, 274 Banbury Road, Oxford OX2 7DZ, GB.

Cette recherche commanditée par Oxfam a identifié près de cent-vingt sociétés britanniques qui se livraient à la production ou à la vente d'armes légères, dont beaucoup vers des pays connaissant des niveaux élevés de tension ou de conflit déclaré. Le rapport les identifie et contient une critique acerbe du secret inacceptable qui entoure l'implication du Royaume-Uni dans le commerce mondial des armements. Il n'existe pas d'information détaillée, l'examen parlementaire est esquivé, les salons de l'armement sont sponsorisés à l'aide des deniers publics, et le fait que le ministère britannique du Commerce et de l'Industrie, à qui incombe la responsabilité de promouvoir les exportations britanniques, soit aussi chargé de contrôler la réglementation des exportations d'armes, constitue un conflit d'intérêt indéfendable. Parmi les recommandations que suggère cette recherche figurent : une amélioration des données du point de vue des détails indiqués et de l'accessibilité de ces données, la création d'une agence autonome et unique de contrôle des armements et l'obligation pour le DFID de procéder à une Evaluation d'impact sur le développement pour chaque vente d'armes à des pays en conflit. Un Code de conduite rigoureux de l'UE sur les ventes d'armes est également recommandé. De plus, l'observation de ce Code devrait constituer une condition préalable à toute nouvelle adhésion à l'UE.

**La Revue des Affaires Humanitaires, ECHO/**

Forum Europe, s'adresser à Julie Bolle au +32 2 738 75 92 ou email: [julie.bolle@forum-europe.com](mailto:julie.bolle@forum-europe.com)

La Revue des Affaires humanitaires est une publication trimestrielle publiée par Forum Europe avec le concours de l'Office des Affaires humanitaires européen (ECHO) et de Voice (Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies) basé à Bruxelles, qui regroupe près de quatre-vingt ONG européennes importantes.

Publiée en éditions anglaise et française, la Revue des Affaires humanitaires a vocation à fournir aux spécialistes de l'aide du monde entier (tant bailleurs de fonds que bénéficiaires) un forum mondial pour débattre des éléments d'orientation et de la meilleure pratique.

**‘Living with disasters’** [Vivre avec les catastrophes] 1998, Ed. John Twigg, Intermediate Technology, Tél : +44 (0)17 88 66 11 00, Fax : +44 (0)17 88 66 11 01, email : itdg@itdg.org.uk

Dans cette brochure, il est donné aux personnes affectées par des catastrophes la chance de s’exprimer. Dix personnes provenant de cinq pays différents (du Bangladesh, de la Colombie, du Pérou, des Philippines et du Zimbabwe) décrivent l’impact qu’exercent sur leur vie les catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, cyclones, sécheresse et inondations ; et elles expliquent quelles sont les mesures qu’elles prennent pour se protéger davantage à l’avenir.

Les catastrophes naturelles sont particulièrement graves pour les plus démunis qui, pour des raisons fort diverses, vivent souvent dans des lieux exposés et qui n’ont pas à leur disposition les ressources nécessaires pour se protéger de manière adéquate ou pour relever la tête après le sinistre. Ces récits révèlent que les projets des communautés contribuent à développer la capacité des individus à résister à des sinistres futurs.

Les histoires sont tirées de compte-rendus enregistrés pour une série de quatre cassettes-vidéo de dix minutes chacune (en vente également) réalisées par Intermediate Technology and Television Trust for the Environment, qui sont sorties en 1996.

**‘Peace Support Operations’** [Les opérations de soutien de la paix], 1998, Joint Warfare Publication, Ministère de la Défense, Northwood, GB

Ce document exprime les concepts et les principes fondamentaux qui sous-tendent toute implication militaire dans les opérations de soutien de la paix. Ecrit sous forme de guide sur la façon de se préparer et de mettre en œuvre les opérations de maintien de la paix et d’application de la paix, les problèmes discutés en font une lecture tout aussi pertinente pour les organisations civiles. Le rapport s’étend sur les caractéristiques qui distinguent le maintien de la paix et l’application de la paix, sur les transitions entre les deux, sur la nécessité d’une cohérence entre l’action politique et l’action militaire et sur l’obligation fondamentale de crédibilité. Il passe en revue le cadre et le processus institutionnels pour les opérations de soutien de la paix mandatées par l’ONU. Il discute le rapport entre la planification de la mission pour obtenir l’état final désiré, l’analyse situationnelle et l’analyse de la mission. Il examine les questions d’impartialité, de neutralité, d’accord commun, de promotion d’un accord commun et d’exécution de cet accord. Parmi les tâches des soldats de la paix qui font l’objet d’un examen figurent comment faire face aux violations des droits de l’homme et comment assurer la sécurité de l’aide d’urgence humanitaire.

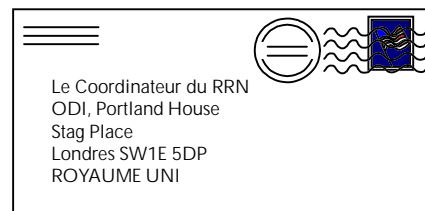
Les thèmes globaux sont la coordination et l’intégration des niveaux stratégiques, opérationnels et tactiques aux opérations de soutien de la paix. Pour finir, il est aussi fait attention aux affaires civiles et à la coopération civile-militaire (CIMIC), aux relations entre les communautés, au contrôle et à la diffusion de l’information, à la négociation et à la médiation.

## Traduction envers l’Espagnol

Je vous adresse cette missive au nom d’AVRE (acronyme de Corporation offrant un soutien au redressement affectif des victimes de la violence socio-politique). L’AVRE Corporation est une ONG fondée en 1991 par un groupe de psychiatres de l’Universidad Nacional de Colombia. Cette lettre se rapporte à un article paru dans votre publication intitulé “ L’impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles : principes fondamentaux pour les interventions des ONG et analyse critique des projets sur le traumatisme socio-psychologique ” (**Dossier thématique no 14**). Nous sommes actuellement en train de préparer une publication dont le thème central sera un débat sur l’assistance humanitaire, les guerres intestines et les projets socio-psychologiques, mis en place actuellement par les ONG nationales et internationales et par certains offices gouvernementaux. Nous pensons que ce Dossier est extrêmement pertinent et qu’il offre une profonde perspicacité interdisciplinaire. Il aborde toutes les questions qui s’imposent, de manière rigoureusement documentée et très sensible.

*Marcela Salazar Posada, AVRE, Colombie*

# Lettres



**N'hésitez pas à nous envoyer votre avis sur nos publications : pour nous avertir de lacunes, rectifications, additions, opinions ou tout simplement pour nous encourager!**

Certains d'entre nous, en Afrique australe, essaient de rassembler les principales approches en matière d'analyse des moyens d'existence et d'évaluation de la vulnérabilité (l'une, plus micro, et l'autre davantage macro) pour rendre l'information générée par les diverses méthodes plus accessible aux organismes et organisations locaux de développement qui s'occupent de soulager la misère et du développement durable. Le (**Dossier thématique no 26**) est l'un des documents les plus clairs que nous ayons jamais vus sur le sujet.

**Alisia Holloway, Coordinateur de Projet, Minimisation des catastrophes  
Projet sur les Moyens d'existence durables, Université du Cap, Afrique du Sud**

L'un de mes assistants (en recherche) a été détaché auprès du PAM/Lokichokio pour étudier la tranche " commerce/échange " du modèle d'économie alimentaire. Ses conclusions préliminaires indiquent, comme nous nous en doutions, que cet aspect est insuffisamment représenté dans le modèle (**Dossier thématique no 26**) et que notre compréhension limitée de la façon dont opèrent le commerce et les échanges pourrait bien affecter comment sont déterminées les zones d'économie alimentaire.

**Sue Lautze, Feinstein International Famine Center, Tufts University, Etats-Unis**

"L'Approche économique alimentaire : cadre permettant de comprendre les stratégies de subsistance en milieu rural "

**26**

by Tanya Boudreau

J'ai déniché un exemplaire de la **Revue sur l'état des connaissances no 5** concernant l'évaluation statistique des populations de réfugiés. C'est un document très impressionnant.

**Rupert Douglas-Bate, responsable financier, Christian Aide, East Congo**

"Les droits de l'homme et les normes juridiques internationales : ce que doivent savoir les employés des organismes humanitaires"

**19**

par James Darcy

Bienvenue à Paul O'Brien de CARE, basé en Ouganda à l'heure actuelle qui a découvert le RRN via le site Web :

Utile... Vous avez dit Utile ??? Vous auriez dû voir ma réaction ! Je veux dire, je suis ici en Ouganda, à travailler tout seul, et mes chances de trouver des ressources telles que celles-ci sont... je laisse cela à votre imagination ! Un grand merci, non seulement pour m'avoir envoyé cet article fascinant (**Dossier thématique no 19**, " Les droits de l'Homme et les normes juridiques internationales : ce que doivent savoir les employés des organismes humanitaires ", par James Darcy) mais aussi pour avoir répondu si rapidement. L'on se sent si coupé de tout parfois ici que, lorsque l'on essaie de faire une contribution utile dans le domaine de l'humanitaire, un email comme le vôtre peut vraiment faire toute la différence.

Le Norwegian Refugee Council a utilisé l'article de James Darcy (**Dossier thématique no 19** sur Les droits de l'homme et les normes juridiques internationales) comme ressource de formation à l'adresse de leur personnel au siège.

**Le Bulletin no 11** vient de me parvenir. Comme toujours il contient des documents de poids. Un article particulièrement intéressant s'intitule " La politique d'aide et le conflit post-moderne : un examen critique ". Nous apprécions tous grandement le Bulletin mais, en particulier, notre Directeur de l'aide sociale, Mr Ruben Gomes, qui s'occupe directement de la gestion des catastrophes...

**Jeffrey S. Pereira, Directeur executif, CARITAS, Bangladesh**

# CHER lecteur...

## Quelques changements structurels

Au cours de ces derniers mois, le RRN a procédé à un réexamen de ses fonctions et de ses besoins en personnel. Par suite, quelques changements structurels prendront effet au début de la nouvelle année. En gros, le poste de coordinateur va devenir un poste de chercheur de l'ODI et il se verra confier la tâche de développer le réseau conceptuellement et de veiller à la qualité, à la vulgarisation et à l'impact de ses publications. Ce poste fera l'objet d'une annonce au début de 1999. Le coordinateur sera aidé d'un adjoint dont la première responsabilité sera le Bulletin et le suivi et l'évaluation. Les deux autres postes demeurent inchangés, à savoir l'Administratrice est responsable de la production des publications, du développement du site Web, des finances et de l'administration générale ; et la Secrétaire administrative est responsable de l'administration des abonnements, de la vente et de la commercialisation des publications.

## Elargir nos horizons

Nous redoublons d'efforts pour que les publications du RRN circulent davantage sur le terrain, tant au sein d'organisations nationales qu'internationales. Nous avons par conséquent décidé d'étendre le programme de vulgarisation au-delà de l'Afrique centrale, orientale et occidentale et de nous concentrer au cours des prochains mois sur la mise au point de nouveaux contacts avec des organismes ou des particuliers ayant des programmes en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan.

## Quel rôle pouvez-vous jouer ?

Nous tenons à ce que les publications du RRN maintiennent un niveau élevé et à ce qu'elles soient stimulantes et pertinentes à votre travail. Nous devons également maintenir un bon équilibre pour atteindre notre objectif visant à *stimuler l'échange d'information et d'enseignements* entre les organismes, les pays, les décideurs, les praticiens et les analystes. Pour parvenir à cette fin, nous avons besoin de votre aide et nous vous proposons ci-dessous quelques idées pratiques.

### *Vous pouvez faire une contribution en fournissant....*

- Une information sur les conférences importantes ou sur les initiatives de propagande dans votre région.
- Des idées ou des contacts pour une remise à jour par pays/région pour le Bulletin du RRN.
- Des renseignements sur un programme dont vous trouvez l'approche innovatrice
- Des dessins humoristiques ou des photographies en noir et blanc pour égayer le Bulletin.

### *Donnez-nous une information en retour.....*

- Faites-nous savoir si une publication du RRN vous a particulièrement inspiré (ou au contraire !), ou encore si vous avez utilisé l'un des documents du RRN pour des discussions d'orientation ou de programme, des décisions ou des idées, dans un stage de formation ou de toute autre façon. Nous aimerions recevoir davantage d'information en retour de la part du personnel sur le terrain et du personnel de terrain recruté sur place.

### *Nous sollicitons votre aide pour la diffusion.....*

- Si vous travaillez au siège, aidez-nous à faire parvenir le RRN dans vos bureaux sur le terrain !
- Si vous travaillez sur le terrain, tous vos collègues ont-ils accès au RRN ?
- Y a-t-il un département actif au sein du gouvernement, un office des Nations unies et/ou une agence de coordination dans votre région, qui pourrait aider à rendre le RRN plus accessible à davantage d'organismes qui travaillent dans votre environnement ?
- Y a-t-il un centre de formation près de vous qui pourrait utiliser des publications du RRN en tant que documents de ressource ?
- Faudrait-il que nous vous envoyons quelques dépliants et Bulletins du RRN pour les diffuser localement ?

## Un dernier point !

Pour toutes les publications commandées par des personnes qui ne sont pas membres du RRN, nous joignons un questionnaire dans le but de nous aider à assurer un suivi interne. Nous vous serions reconnaissants de ne pas oublier de le remplir et de bien vouloir nous le renvoyer !

Nous sommes heureux de recevoir toutes vos suggestions et vos idées. En vous en remerciant à l'avance !

# ET finalement...

## L'équipe du RRN

Le RRN fait partie du Programme Politique humanitaire, qui constitue un groupe plus vaste au sein de l'ODI, axé sur la recherche et l'évaluation en matière de la politique humanitaire.

Sarah Longford

**Coordinatrice par intérim** du RRN (jusqu'en décembre 1998)



Koenraad Van Brabant

**Résponsable de la politique et du développement** du RRN



Sarah Geileskey

**Administratrice** du RRN



Caroline Dobbing

**Sécretaire administratif** à temps partiel du RRN



...avec, en plus, l'appui, les conseils et l'assistance de John Borton, chercheur et de Philippa Atkinson, représentante régionale du RRN en Afrique occidentale.

...**ET finalement** le RRN félicite Sarah Geileskey (née Scott) qui a épousé Adam au cours de l'été dernier. A tous deux, tous nos vœux de bonheur !

### Laura Gibbons – Ex-coordinatrice

Cet été, Laura a quitté le RRN pour partir vers de nouveaux horizons. Elle a rejoint Conciliation Resources, une ONG basée à Londres et qui s'occupe de questions liées à la prévention et à la résolution des conflits. Laura mettra ses compétences et sa connaissance à profit pour éditer une série de publications intitulées "Accord – An International Review of Peace Initiatives". L'absence de Laura sera regrettée par le RRN et nous lui adressons tous nos vœux de succès à l'avenir.

### Philip Winter – Ancien Représentant régional

Ayant consacré une année à promouvoir le RRN dans ce qui s'est avéré être une aire géographique incroyablement vaste à couvrir, Philip a pris du recul et ne souhaite pas jouer un rôle aussi actif dans le RRN. Sa contribution aux travaux du RRN et sa connaissance du milieu local se sont révélées extrêmement précieuses. Nous tenons à remercier Philip pour sa contribution à la refonte du rôle des Représentants régionaux et aux améliorations qu'il y a apportées. A lui aussi, tous nos vœux de succès!

# RRN

## Historique

Le Réseau Aide d'urgence et Réhabilitation (RRN) a été conçu en 1992 et inauguré en 1994. Son objectif est de permettre l'échange de renseignements professionnels dans le domaine croissant de l'aide humanitaire. Le besoin pour un tel système a été identifié au cours de recherches menées par l'Overseas Development Institute (ODI) concernant le rôle changeant des ONG dans les opérations d'aide d'urgence et de réhabilitation. Il a été établi après que d'autres réseaux administrés au sein de l'ODI aient été consultés. Depuis avril 1994, le RRN offre régulièrement trois types de publications: des Revues sur l'état des connaissances, des Dossiers thématiques et des Bulletins d'information en anglais et en français. Le RRN est actuellement dans sa seconde phase de trois ans (fin 1996 - fin 1999), avec le soutien de quatre nouveaux donateurs – DANIDA, le Ministère irlandais des affaires étrangères, DFID (RU) et SIDA (Suède). Au cours de cette phase de trois ans, le RRN cherchera à accroître sa portée et son importance pour le personnel des organismes d'aide humanitaire et à promouvoir encore davantage la bonne pratique.

## Objectif

Améliorer la politique de l'aide et son application, comme elle concerne des situations politiques d'urgence complexes.

## But

Contribuer à l'apprentissage individuel et institutionnel en encourageant l'échange et la diffusion d'informations pertinentes au développement professionnel de ceux dont l'activité consiste à assurer une aide humanitaire.

## Activités

Commissionner, publier et diffuser les études et les observations concernant les questions de bonne application pratique en matière de politique et de programmation dans les opérations humanitaires, principalement sous la forme de publications écrites en anglais et en français.

## Public ciblé

Les personnes et les organismes dont l'activité consiste à assurer une aide humanitaire aux niveaux national et international, au siège et hors siège, dans le 'Nord' et le 'Sud'.

Le Réseau Aide d'urgence et Réhabilitation a le soutien de :